

# Gastronomes! la physiologie est avec vous!

LES EXPERIENCES DE PAVLOF MONTRENT QUE LA «BONNE CUISINE» EST IMPECCABLEMENT SCIENTIFIQUE!

La Fédération Morvandelle de Tourisme a eu bien raison d'organiser une exposition-gastronomique à Paris-Centre. C'est tout aussi bien inspiré qu'il met toute son influence au service de la gastronomie. D'abord, c'est la bonne besogne nationale. L'art — et la science tout à la fois — des Grands de la République et des Brillat-Savarin sont bien français; ils obtiennent pour la «propagande» à l'étranger des résultats beaucoup plus intéressants que certains romans malodorants et scandaleux, dont les auteurs ont été portés au pinacle parce qu'ils avaient — parlé! — déjanté des «idées avancées»!

## La gastronomie... c'est de la physiologie appliquée!

L'objet de la présente causerie est de montrer au lecteur que la physiologie elle-même, cette science sévère et compliquée, est d'accord avec l'intérêt national... et la gourmandise... pour justifier l'existence et le développement de la gastronomie, en faveur de laquelle elle apporte tout le poids de sa grave autorité. Et c'est aux travaux d'un illustre savant russe; Pavloff, indiquant le tout de suite, qu'elle doit les principaux et les plus décisifs des arguments à l'aide desquels elle défend victorieusement la pratique des raffinements de l'art culinaire. Les expériences de Pavloff, écrit un éminent physiologiste français (dont les leçons furent pour moi une manière d'Alcoran, au temps où je fréquentais la Sorbonne) — «les expériences de Pavloff ont, en effet, bien montré que «tout ce qui excite l'appétit détermine la sécrétion des sucs digestifs. Ainsi a été justifié et expliqué le vieil aphorisme que «l'appétit est le meilleur des assaisonneurs». Par là l'art de la cuisine offre un très réel intérêt physiologique!»

## Les bons morceaux font venir l'eau à la bouche

Procédons par ordre. «Prima digestio in ore» disaient, déjà, les anciens (à vous, maître Alcofribas!) qui ne considéraient, cependant, en parlant ainsi que la mastication, ignorant l'acte chimique qui se produit pendant l'insalivation (saccharification de l'amidon ou du glycogène). Parlons donc, d'abord, de certaines particularités de la sécrétion de la salive ayant trait à notre sujet.

Il y a longtemps, bien longtemps, que les influences de notre état d'esprit sur la sécrétion salivaire sont connues de tout le monde... et surtout des gourmets... Il y a longtemps que la sagesse populaire a proclamé que la vue ou l'odeur d'un mets que l'on «aime», ou même que l'idée d'un bon repas, «fait venir l'eau» — c'est à dire la salive — à la «bouche». A Pavloff réservée de soumettre ces curieux phénomènes au contrôle rigoureux des méthodes expérimentales de la physiologie. Il mit d'abord en évidence ce résultat important: que la salive épaisse et visqueuse (telle que celle que fournit la glande salivaire dite «sous-maxillaire» lorsqu'on excite le grand sympathique) se produit fonctionnellement et se facilite la formation d'un «bol alimentaire», et, surtout, l'assurer le glissement de ce bol pendant l'acte de la déglutition. Poursuivant ses recherches, il vit que cette «salive de déglutition» (expression même de Pavloff) était sécrétée, de préférence, quand, à l'animal en expérience (chien), on donnait à manger un morceau de pain sec. Enfin, il constata, fait bien curieux, qu'il suffisait de monter à la tête un morceau semblable pour provoquer, par voie «psychique», la sécrétion de la salive visqueuse!

## Et les mauvais aussi, dans quelques cas

L'eau peut, quelque fois, «venir à la bouche» pour un motif et dans un but diamétralement opposés à ceux qui se rapportent aux cas précédents. Voici qui le prouve. Pavloff plaça sur la langue d'un chien des substances caustiques, comme de l'acide chlorhydrique ou de l'acide acétique, ou présentant un goût amer, comme un sel de quinine. Il voyait, alors, se produire une salive qui était, cette fois, très abondante, très aqueuse (analogue à celle qu'on obtient de la glande sous-maxillaire par excitation du nerf appelé «corde du larynx»). Cette salive, Pavloff l'appela «salive de dilution». Il la considérait, en effet, avec raison, comme ayant pour but de simplifier, dans le but de rendre moins irritante et moins nocive la matière nuisible. Il montra, enfin, qu'elle pouvait, elle aussi, être sécrétée à la suite d'une sensation psychique — évidemment moins agréable, celle-là, que la sensation qui correspondait à la représentation mentale d'un bon repas — et à cette fin, il fit l'expérience suivante: il opéra avec un liquide acide, coloré expressément, afin que le chien — qui faisait les «fruits de la fête», si j'ose m'exprimer ainsi — put reconnaître de loin, et par la simple vue, le flacon à acide. Au bout d'un certain nombre d'expériences, la couleur noire du liquide et le goût acide de celui-ci étaient tellement associées dans les idées du pauvre toutou, qu'il suffisait de s'approcher de lui avec le flacon débouché pour que la sécrétion s'établît et qu'un flux abondant de «salive de dilution», se produisit!

## Les «repas fictifs» des chiens de Pavloff

Mais les plus curieuses expériences de Pavloff ont été faites sur la sécrétion gastrique. Il imagina de pratiquer, à l'aide de chiens toujours les mêmes, à la fois, une ouverture permanente de la paroi antérieure de l'estomac et des tissus la recouvrant, mettant ainsi en communication la cavité du viscère avec l'extérieur (fistule gastrique) — et une section de l'œsophage dans la région du cou, faisant de la sorte, déboucher les deux tronçons, désormais séparés de cette portion du tube digestif à travers la peau fendue du cou (fistule œsophagienne). A chaque repas donné à l'animal, ainsi «arrangé» les aliments, une fois mâchés et avalés, sortaient... à travers l'ouverture œsophagienne du cou et l'on comprend que ledit repas ait pu être qualifié de «purement fictif». Bien entendu, pour conserver les chiens «doublement fistulés» par la méthode de Pavloff, il faut s'astreindre à les nourrir à l'aide d'une sonde œsophagienne, par le bout «stomacal» de l'œsophage sectionné.

## Où l'on voit: le suc gastrique en veur à l'estomac!

Entrons par la pensée — et avec un recul dans le passé jusque dans la période d'avant-guerre (car depuis... grand Dieu! il qu'est devenu cela, et toute la Russie...), Entrons, dis-je, dans le laboratoire de Pavloff et regardons à travers une des plus délicates expériences imaginées par le Maître. A un chien porteur de la double fistule œsophagienne et stomacale, et maintenu à jeun depuis une quinzaine d'heures, on donne un «repas fictif»: cinq à six minutes après ce festin «à la manne» le suc gastrique s'écoule par la fistule de l'estomac et cette effusion dure de une à trois heures, même quand le repas fictif a été très court. Le suc gastrique ainsi obtenu

possède un très puissant pouvoir digestif sur les matières albuminoïdes (viande, blanc d'œuf, etc.). Le section préalable des nerfs «pneumogastriques» (lesquels innervent l'estomac en même temps que le cœur et les poumons) empêche son émission de se produire.

Quelle est la véritable cause de ce réflexe sécrétoire? Ce ne sont pas les mouvements de mastication et de déglutition; on peut faire marcher et déglutir à l'animal une matière non alimentaire, comme une éponge imbibée d'eau, sans que secrète l'estomac et, d'autre part, la bête peut avaler des morceaux de viande sans que mûche et la sécrétion gastrique se produise néanmoins. Ce n'est pas, non plus, la gustation qui en est cause; beaucoup de substances acides, salées ou amères qui sont des excitants des nerfs du goût, provoquent une sécrétion abondante de suc, sans déterminer le moins du monde, pour cela, une activité quelconque des glandes stomacales. Il n'y a plus, dès lors, qu'une seule cause à invoquer pour expliquer l'effet du «repas fictif»: c'est l'envie de manger et le sentiment de jouissance qui accompagne la consommation du repas! Si l'on est sans manger, il n'y a plus, nous demandons-nous, à suffire à lui pas, nous demandons-nous, pour provoquer la sécrétion gastrique, de faire passer sous les yeux et sous le nez de notre pauvre toutou, martyr de la science, de la viande bien appétissante, comme si l'on se disposait à lui en donner? Eh bien! il en va ainsi... et, au bout de cinq minutes, voilà que l'estomac commence à sécréter; le phénomène dure une heure et plus et donne facilement une certaine quantité de centimètres cubes d'un suc actif. Si le désir de manger, de la part de l'animal, est suffisamment intense, s'il «aime» les aliments qu'on lui présente, comme c'est le cas, en général pour la viande crue, cette expérience de l'excitation psychique de la sécrétion gastrique (Pavloff dit) réussit aussi bien que celle du repas fictif et aboutit, comme elle, à la production d'un suc digestif abondant et actif.

## Les estomacs ont chacun leurs goûts

### Un estomac de chien qui... a «de l'oreille»

L'importance de ce facteur psychique est telle que l'on peut dire que l'intensité de la sécrétion est en proportion du plaisir qu'un aliment procure à l'animal. Tel chien, par exception, préfère la viande bouillie à la viande crue, à une abondante sécrétion gastrique quand on lui présente son régime préféré et une faible sécrétion quand c'est de la viande crue qui lui est offerte!

Avec ses chiens préparés comme nous savons Pavloff fit des expériences plus curieuses encore que les précédentes et qui sont le pendant de celles que nous avons relatées à propos de la «salive de dilution» (substances acides colorées en noir). Il donna à un «sujet» en expérience un seul et unique morceau de viande crue et, en même temps, faisait rendre une note musicale à un diapason. Au bout d'un certain nombre d'expériences, le chien avait si bien «associé» les deux idées de son et de repas qu'il suffisait de lui faire entendre la même note pour que son estomac secrétât abondamment! Une autre note musicale rendue par un autre diapason restait, par contre, absolument inefficace. Le «cabot» devenu musicien... ne reconnaissait plus son appât... sonore.

## Conclusion: Vive la bonne cuisine française

Concluons donc, avec la même «huile», à laquelle nous avons déjà emprunté une citation:

«Dans l'acte de manger, l'excitant des «nerfs sécréteurs de l'estomac est donc «un phénomène psychique. Le désir de l'aliment, l'envie de s'en emparer qui en «résulte, la prévision du plaisir qu'en «saura, sont provoqués par la vue et l'odeur de ce aliment et renforcés par le goût; c'est ce complexe de sensations et de sentiments qui constitue l'appétit et ce complexe nous apparaît, maintenant, comme le premier et le plus puissant excitant des nerfs glandulaires gastriques. De là, pour le produit de cette «excitation, les noms de «suc psychique et «suc d'appétit. L'appétit manquant, l'on «mange sans goût, le «suc psychique n'est pas sécrété et la digestion des aliments descendus dans l'estomac ne s'établit pas normalement... Ainsi est justifiée, scientifiquement, la pratique de la bonne cuisine, ou cuisine savoureuse, au sens «étymologique, c'est-à-dire physiologique de cette épithète».

Gastronomes, mes frères — car j'en suis! — la Physiologie est avec nous! Ne nous gênons donc pas, de grâce! Vivent la «bonne cuisine française... et les bons plats qui font venir l'eau à la bouche... et pleurer de joie. Messire Gaster!... Plein la lampe à mes amis... et du bon... la Science a parlé!»

(L. V. R. docteur en sciences)

## UNE EXPOSITION REGIONALE AU HAVRE

Le Havre, 4 février. — Le 11 avril prochain s'ouvrira au Havre, une exposition régionale, qui promet d'être très intéressante. Cette foire-exposition, en effet, comprendra les produits des cinq départements de la Normandie. Des stands de démonstration et de dégustation y seront adjoints. On y verra figurer à côté des tripes à la mode de Caen, des andouillettes de Vire, les Calvados et le saucisson de la Manche, les beurres de Gourmay, les fromages de Pont-l'Évêque, de Cambembert, etc...

Une importante section sera réservée aux produits de la mer et des frêleries y seront adjointes. Ce sera une véritable semaine du poisson, pêcheurs et amateurs tenant à y figurer. Il y aura également une semaine du café.



# PARIS-CENTRE

Dix-septième année. - N° 5.824

ABONNEMENTS :			
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr...	44.00	25.00	13.00
Autres départ...	52.00	28.00	15.00
Union postale...	82.00	43.00	22.00

TELEPHONE : 2-47 & 2-18

Régional Quotidien  
VINGT CENTIMES  
Rédaction, Administration, Publicité: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS  
DIRECTEUR-REDACTEUR EN CHEF: Abel LAMY  
COMPTE CHEQUES POSTAUX: Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE: N° 57

JEUDI  
5  
FÉVRIER 1925

## LE RAID PARIS-DAKAR

### Les capitaines Arrachard et Lemaitre échouent à 750 kilom. du port

Dakar, 4 février. — On vient de recevoir ici la nouvelle par sans-fil, annonçant l'échec des capitaines Arrachard et Lemaitre. Ils ont dû atterrir, pour une cause encore inconnue, au nord de la Mauritanie, près de la rivière El Oro.

Par suite du brulage d'un sans-fil dans cet après-midi par le Fort-Etienne, c'est à 750 kilomètres de Dakar que leur



Les capitaines Lemaitre (en civil) et Arrachard, qui ont tenté le raid Paris-Dakar.

Prés. Rot. Cl. Paris-Centre. présence avait été signalée et non à 75, comme on l'avait cru tout d'abord. La rivière El Oro se trouvant à environ 700 kilomètres à vol d'oiseau de Dakar, à mi-distance environ entre le cap Zilly et Dakar, il semblerait donc que l'avion aurait pu être en contact avec le sol, peu après avoir été signalé par le sans-fil, qui indiquait sa position à 750 kilomètres de Dakar.

## Pour une fois que nos parlementaires s'empressèrent!

Paris, 4 février. — A la commission de la marine militaire, après l'élection du bureau, M. de Montjou ayant annoncé que les aviateurs-Lemaitre et Arrachard étaient signalés à 75 kilomètres de Dakar, comme on l'avait cru tout d'abord, il fut décidé que le message suivant serait adressé, sur le champ à M. Laurent Eynac.

«Veuillez transmettre aux deux aviateurs qui ont réalisé le raid merveilleux France-Dakar sans escale, les félicitations unanimes et l'expression de la patriotique fierté des membres de la commission de la marine militaire de la Chambre des députés.»

De son côté, la commission de la marine marchande, sur la proposition également de M. Delarocque-Vernet, a adressé au sous-secrétaire d'Etat à l'aéronautique, un message analogue.

D'autre part, le groupe parlementaire aéronautique à la Chambre a envoyé aux courageux aviateurs, le télégramme suivant:

«Fiers de votre magnifique succès. Vives félicitations. Honneur aux ailes françaises. Le président, signé Girod.»

## Les acrobaties aériennes

Argenteuil, 4 février. — Devant les représentants du ministère de la marine et ceux du service technique de l'aéronautique, le pilote apporte, à bord d'un hydravion amphibie, muni d'un moteur de 18 HP, a exécuté pendant une demi-heure environ, une série de loopings et de renversements sur les ailes.

L'après-midi, revenant de Chine, a réitéré les vols d'acrobatic qu'il avait fait au cours de son voyage, ce qu'il avait déjà fait lundi dernier.

L'appareil était muni de ses roues. Après le vol, l'hydravion a subi un examen qui n'a révélé rien d'anormal. Ceci est la première fois que sont réalisés des vols d'acrobatie avec un appareil amphibie.

## UNE CENTENAIRE JOUE DU PIANO

Londres, 4 février. — Mme Tylden, propriétaire du château de Ingoldisthorpe Norfolk, âgée de 102 ans, a célébré son anniversaire hier. A cette occasion, la centenaire, qui jouit encore de toutes ses facultés, a joué du piano.

## A LA CHAMBRE ROUGE-HORIZON

### «M. Doriot pousse Abd-El-Krim à attaquer nos soldats»

s'écrit M. Morinaud

Paris, 4 février. — La Chambre a fini hier soir avec le budget des dépenses. Mais il lui reste à liquider un nombre assez considérable de chapitres qu'elle a réservés, chemin faisant, au cours de ces trois longs mois de discussions.

Et tout d'abord, ceux du budget de la guerre, visant les dépenses militaires du Maroc.

Le général Nollet et M. Clémentel sont à leur banc.

La séance est présidée par M. Bouysou.

M. Doriot, communiste, prend d'abord la parole pour réclamer, naturellement, l'évacuation du Maroc.

Aidé de M. Cachin, qui l'encourage dans ses interventions, M. Doriot entend de démontrer que notre action au Maroc n'est faite que de violence, d'injustice, d'exploitation, au seul profit des grandes banques.

M. Doriot exalte, ensuite, l'œuvre d'Abd-El-Krim.

Le parti communiste dit-il, a félicité Abd-El-Krim par télégramme, et s'est engagé à se défendre de tous les impérialismes, y compris de l'impérialisme français.

M. Morinaud ne peut s'empêcher de l'interrompre:

«C'est à dire que vous poussez Abd-El-Krim à attaquer nos soldats. C'est une honte, s'écrit-il.»

Toute la droite de la Chambre applaudit M. Morinaud et proteste.

Bravant le scandale, M. Doriot donne lecture d'un second télégramme appelant à la révolte les troupes et les prolétaires d'Espagne et de France.

Mais l'indignation de la Chambre est telle que M. Doriot est finalement contraint de descendre de la tribune.

M. Morinaud le remplace aussitôt et proteste contre les audacieux messages de M. Doriot.

Le réponse du ministre au député communiste est renvoyée à demain matin.

La séance est levée à 12 heures.

## LES FONDS ELECTORAUX

### Un communiste accuse le Bloc des Gauches

Paris, 4 février. — La commission d'enquête sur les fonds électoraux s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Renaud.

M. Delagrègne prête serment. On donne lecture de la lettre par laquelle M. Delagrègne a demandé à être entendu par la commission.

«Avez-vous tout d'abord», ajoute le président, «une déclaration à faire?»

«Le 28 avril dernier, je recevais un chèque anonyme de 5.000 francs dont j'ignorais absolument la provenance. Je l'ai immédiatement versé au trésorier de ma fédération communiste. Je l'ai déclaré au réunion publique, je n'avais pas à le cacher, d'ailleurs, aux élections, personne n'en a parlé. Ce n'est que plus tard qu'à la suite d'une rencontre avec mon correspondant, le député de Toulouse m'accusa d'avoir empoché un chèque de 5.000 francs, puis le Populaire du Centre et le Quotidien répandirent les mêmes accusations.»

Comment la Dépêche de Toulouse avait-elle pu avoir le numéro de ce chèque, alors que moi-même je n'y avais pas fait attention? Il y a eu certainement des fuites au côté du Comptoir d'Escompte.

C'est M. Contin-Souza qui après les journaux d'Info les gauches qui lui aurait envoyé ce chèque. Dans d'autres départements, on fit des manœuvres semblables dans le but de discréditer les candidatures communistes.

J'accuse le Bloc des Gauches de ces manœuvres. Car c'est lui qui avait intérêt à nous évincer. Si j'avais gardé l'argent, j'étais exclu de mon parti, je n'étais plus candidat, et cela aurait été la ruine pour les électeurs, et le Bloc des gauches aurait subi un triomphe dans la Dordogne.

M. Delagrègne espère que la commission d'enquête recherchera la personnalité qui a versé les 5.000 francs.

M. Bailtrand fait alors observer que les banques, que la haute commission peut interroger, pour connaître le nom de l'envoyeur du chèque, lui opposeront certainement le secret professionnel.

## Quel est l'émetteur?

Le témoin consent alors à demander à la Banque en question, et au besoin à exiger qu'elle fasse connaître l'émetteur du chèque.

M. Delagrègne fait ensuite connaître que ses adversaires n'avaient pas parlé de ce chèque pendant la bataille électorale. On voulait surtout le discréditer dans son parti.

En effet, une lettre avait été adressée au député permanent, pour l'informer que M. Delagrègne avait touché ce chèque.

Plusieurs membres de la commission ont reconnu que le témoin était hors de cause et l'ont félicité de sa sincérité.

## Le candidat communiste avait reçu un chèque

M. Mistral prête serment, puis déclare qu'une lettre de M. Contin-Souza, adressée à son cousin, M. Niard, en janvier 1924, parle de M. Zévaès, qui fut en 1914, le candidat protégé de M. Contin-Souza, qui était en relations étroites avec lui, et contient une offre d'argent.

Quant à M. Raffin-Dugens, candidat communiste dans l'Isère, ajoute M. Mistral, j'ai su qu'il avait reçu un chèque de 500 francs payable à la Banque Nationale de Crédit et je suis prêt à indiquer la personne à qui M. Raffin-Dugens a montré la lettre et le chèque.

M. Garchery a hasardé:

«Le chèque n'a-t-il bien été encaissé? Le montant en a-t-il été versé à la caisse de la Fédération communiste?»

«Je n'ai pas pu le contrôler, répond M. Mistral. Mais, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, il avait bien été encaissé et le montant n'a pas été versé à la caisse du parti communiste.»

M. Mistral se retire. La séance est levée. La prochaine réunion aura lieu après le congrès de Grenoble.

## UN INCENDIE A NEW-YORK

### On descend huit mannequins par des échelles cependant que 300 femmes se sauvent par les toits

#### Un lieutenant de pompiers est tué

New-York, 4 février. — Un incendie, qui a causé pour 1 million de dollars de dommages, a détruit l'installation de plusieurs établissements de modes, près de la cinquième avenue et de la 51<sup>e</sup> rue, dans la journée d'hier, alors que tout le personnel était encore au travail.

Huit mannequins furent descendus par des échelles, sous les yeux d'une grande foule. 300 femmes furent sauvées par la voie des toits.

Le bijoutier Cartier a été légèrement endommagé par l'eau.

Le lieutenant Fletcher est mort asphyxié par la fumée et quatre pompiers ont été blessés.

## Un trappeur de l'Alaska sauve une population

New-York, 4 février. — Les habitants de Nome sont sauvés. On se rappelle que l'unique médecin de cette petite ville de l'Alaska, séparée de tout centre important par près de 1.000 kilomètres de neige et de glace, ne pouvait, faute de sérum, combattre efficacement l'épidémie de diphtérie qui décimait ses malades.

Répondant à l'appel d'une population en détresse, le trappeur Gunnar Kasson, après s'être approvisionné en sérum, avait pris le départ, il y a quelques jours, pour Nome avec ses treize chiens sibériens.

Gunnar Kasson est arrivé avant-hier à Nome. Il a réalisé son raid dans des circonstances particulièrement difficiles. A une température de 40 degrés au-dessous de zéro et malgré les tempêtes aveuglantes de neige le courageux trappeur a couvert les 1.000 kilomètres en cinq jours et demi (427 heures exactement). C'est un record.

Il a franchi les 87 kilomètres qui séparent Golovin de Nome en sept heures quarante minutes.

Des dépêches annoncent que l'aviateur Roy Darling est arrivé à Nome. Il pilotait un appareil affrété par les services de la marine, dans le but d'apporter à la population de Nome le sérum dont elle manquait.



A propos du conflit gréco-turc, le général Gourtylis, ministre de l'intérieur.

## LE VRAI TYPE DE LA RACE JUIVE

Tunis, 4 février. — Des Américains actuellement à Tunis, procèdent à la mensuration complète des jeunes israélites qui reçoivent pour cela une légère rémunération. Ces photos et mensurations sont prises afin de déterminer le vrai type de la race sémitique.

Après Tunis, les Américains procéderont aux mêmes opérations dans d'autres pays.

## Un vol de 650.000 francs de diamants

Anvers, 4 février. — Le monde diamantaire a été mis en émoi par la disparition d'un courtier polonais qui n'a plus reparu à son domicile ni à son bureau, depuis plusieurs jours.

Des négociants lui avaient confié pour 80.000 florins (650.000 francs) de pierres précieuses. On croit que le courtier a pris la fuite avec le magot.

## UN ESCROC SOUS LES VERROUS

Nice, 4 février. — Sur mandat du Parquet général, la police a arrêté l'escroc Alham Kauter, âgé de 59 ans, hérigrober, né à Jérusalem, qui commit de graves abus de confiance et plusieurs détournements.

Cet individu était réclamé par le juge d'instruction de Biège (Suisse).

## Tessier demande sa mise en liberté

Paris, 4 février. — Le colonel Tessier, originaire de La Roche-Milay (Nièvre), inculpé du meurtre du garçon de bureau Boulay, a fait demander à M. Joussetin, juge d'instruction, sa mise en liberté provisoire, par M. Gautrat, son défenseur.

Cette demande sera certainement rejetée.

## M. SILVAIN NE VEUT PAS ETRE MIS A LA RETRAITE

Paris, 4 février. — M. Silvain qui vient d'être invité par le ministre de l'instruction publique à faire valoir ses droits à la retraite, s'est pourvu devant le Conseil d'Etat contre l'arrêté du ministre.

## La Franc-Maçonnerie contre le Phanar et le Vatican

L'antichristianisme n'inspire que des sottises. L'expulsion du patriarcat grec de Constantinople est une niaiserie qui n'a d'égalé, hélas! que la rupture avec le Vatican.

Les deux actes précèdent exactement de la même inspiration. L'un et l'autre prétendent rompre avec les traditions du passé. L'un et l'autre sont dictés par le fanatisme maçonnique. L'un et l'autre se flattent d'écraser «l'infâme» en persécutant ses fidèles. Les résultats seront également semblables. En Orient comme en Occident, la persécution ranimera le flambeau de la Foi. Le sectarisme tournera à la confusion des impies. Entre le triangle et la croix, la partie n'est pas égale. Seulement les coupables ne paieront pas seuls. Les troupeaux égarés auront à acquitter une lourde part des erreurs des mauvais bergers.

Les fantaisies du cartel portent au crédit moral de la France un coup autrement rude que l'occupation de la Ruhr. Les Parisiens qui affectaient de se voiler la face quand M. Poincaré exerçait une juste contrainte, se préparaient déjà à courir au secours du succès quand nous avons lâché la proie. Quel sera leur mépris pour la nation qui ajoute à cette renonciation la négation de Dieu. Il faut ne pas avoir mis les pieds hors de France et n'avoir fréquenté que M. Homais pour ignorer l'importance que tous les peuples même les plus épris de l'indépendance civile attachent au facteur religieux. Si M. Herriot se flatte de gagner l'estime des Anglo-Saxons, le respect des Allemands, l'admiration de tous les civilisés en ramenant la France aux turpitudes du Combisme, il se prépare, et il nous prépare aussi de rudes déboires.

Le chef du gouvernement français est vraiment bien placé pour reprocher aux pauvres primaires d'Angora d'imiter son exemple. Il reproche au chef de l'Eglise catholique d'oser résister à la dictature maçonnique. Les Turcs peuvent opposer au chef de l'Eglise orthodoxe le même grief et même quelques autres, car en fait d'intrigues politiques, le Phanar rendrait des points au Vatican.

Les vieux turcs qui n'étaient pas des sois, eux, avaient trouvé une autre solution du problème. Ils avaient fait du patriarcat œcuménique un fonctionnaire de la Porte. Cela leur donnait des moyens de sanction, qui n'étaient sans doute pas toujours justifiés, mais d'une rigoureuse efficacité. Dans la période de 472 ans écoulés depuis l'installation de l'Islam à Constantinople, plus de 120 patriarches ont été déposés, une trentaine ont dû abdiquer et quelques-uns ont été pendus haut et court, dont l'un revêtu de ses ornements pontificaux. C'était à coup sûr de la politique.

L'expulsion brutale du patriarcat Constantin VI pourrait difficilement être classée parmi les procédés dignes d'une nation civilisée. En fait de politique c'est la maîtrise gaffe.

Comment! les Turcs ont eu la chance inouïe de reconquérir Constantinople. Ils ont affirmé leur supériorité militaire sur les Grecs. Ils ont secoué la tutelle des puissances. Ils sont libérés au moins momentanément de la menace moscovite et du joug germanique. Le «Drangnach Osten» de l'Autriche est arrêté par l'effondrement de la monarchie des Habsbourg. Le réveil kémaliste a manifesté la solidarité de l'Islam. Une occasion unique s'offrait de reconstruire la puissance musulmane au point de jonction de l'Europe et de l'Asie. Qu'en ont fait les malheureux sectaires d'Angora? Ils ont brisé le Khaïfat. Ils se sont jetés dans le désert d'Anatolie. Ils ont rejeté en Grèce un million d'ennemis. Pour comble de sottise, ils donnent à tous les Hellènes avides de revanche un étendard de ralliement. Ils libèrent le patriarcat qui était leur prisonnier et qui dans l'atmosphère délétère du Bosphore était en train de glisser vers la décomposition biologique. Ils prétendent ruiner Constantinople et en même temps ils stimulent les haines et les appétits qui demeurent tendus vers la coupole de Sainte Sophie. On voudrait préparer la revanche que l'on ne saurait pas empêcher.

Ce ne sera probablement pas pour demain. Malgré leurs airs de braves, les Grecs ne sont pas encore prêts pour une nouvelle croisade. Mais elle viendra. Les Turcs seront refoulés en Asie puis les Grecs, les Français, les Anglais, les Américains, les Japonais, les Russes, les Italiens, les Polonais, les Yougoslaves, des télégrammes dans lesquels le proteste contre son expulsion de Constantinople, par la Turquie, et demande à ces gouvernements aide et protection pour le maintien du patriarcat à Constantinople.

## LA MORT DE L'ARCHIPRETE BIZOUARD

Dijon, 4 février. — On annonce la mort à Dijon, à l'âge de 74 ans, de l'archiprêtre Bizouard, chanoine curé de la cathédrale, dont les défunts en 1904 avec l'évêqueMgr Le Normez, qu'il accusait d'être franc-maçon, causèrent des incidents à Dijon, et eurent un retentissement dans toute la France.

# DERNIERE HEURE

## APRES L'ACCORD DE PARIS

### Mais où sont les garanties de la France ?

Washington, 4 février. — Comme on le sait, le secrétaire d'Etat M. Hughes a déclaré à la requête des sénateurs irréconciliables qui demandaient le texte de l'accord interallié signé récemment à Paris en ce qui concerne la distribution des paiements de l'Allemagne, paiements consécutifs à l'occupation de la Ruhr et, dans l'avenir, au plan Dawes.

On se souvient que ledit accord prévoyait le remboursement à l'Amérique de ses frais d'occupation et de ses réparations civiles. En même temps qu'il transmettait au Sénat le texte de cet accord, M. Hughes lui faisait parvenir une communication dans laquelle il déclarait une fois encore que les Etats-Unis ne se sont pas engagés à participer à aucune action des alliés au cas où l'Allemagne viendrait à faire défaut à ses engagements. Les sénateurs Borah et Johnson ont immédiatement examiné ce document afin de déterminer leur attitude.

Les sénateurs jusqu'à présent d'avoir forcé la main à M. Hughes, secrétaire d'Etat, qui au début avait déclaré que l'accord de Paris pouvait être conclu sans consulter préalablement la commission sénatoriale des affaires étrangères.

## Les rapports économiques entre la France et l'Allemagne

Berlin exige d'être traitée comme la nation la plus favorisée

Paris, 4 février. — M. Trendelenburg a remis, ce matin, la réponse du Reich à la note française du 26 janvier.

Le gouvernement du Reich y rappelle, assez longuement l'historique, des négociations. Bien qu'il veuille se déclarer satisfait des communications techniques qui lui ont été fournies par la délégation française, il maintient toutefois les réserves formulées précédemment en ce qui concerne le régime définitif des échanges commerciaux.

L'Allemagne veut bien reconnaître son rôle de créancier vis-à-vis de la France, mais elle ne veut pas que la France lui accorde le traitement de la nation la plus favorisée dans le traité qui suivra.

Le ministre du commerce a proposé la date de demain pour tenir une réunion plénière, car la délégation française voudrait bien arriver le plus tôt possible à une conclusion, une crise industrielle dont on ne peut prévoir toutes les conséquences pouvant se déclarer en France.

## La fuite des capitaux

Paris, 4 février. — M. Dausset a commencé à exposer au groupe de l'Union démocratique et radicale du Sénat la situation financière de la France. Il a formulé les indications sur la crise de la trésorerie dont il voit la principale cause dans le manque de confiance.

Pepus quelques mois, l'argent s'évade ou se cache. Cette panique est due également aux divisions politiques et religieuses qui s'aggravent tous les jours et qui ont fortement éprouvé le marché des valeurs et provoqué dans une mesure assez grave la fuite des capitaux.

L'application au 1<sup>er</sup> janvier du bordereau de coupons n'a pas été étrangère non plus à cet état de choses.

Le système qui est inapplicabile, imprécis et vexatoire, a un vice essentiel, il vise non pas sur dix des petits porteurs qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu.

Il est, avant tout, indispensable, a conclu M. Dausset, de ramener la confiance.

## A LA COMMISSION SENATORIALE DE L'ARMÉE

Paris, 4 février. — La commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. Chambrun, a entendu ce matin par conclusions, sur le projet de loi relatif au général Hirschauer, son directeur, sous-président, M. Lebry, vice-président, M. Gagnier, secrétaire, le comte d'Alsace et M. Pelissier.

M. Messiahy a ensuite été désigné pour rapporter le projet portant réaffectation de la lunette de Beauregard à Besançon.

Enfin, le comte d'Alsace a attiré l'attention bienveillante de la commission sur l'intérêt que présente la proposition déposée à la Chambre par le colonel Giroud sur les médailles militaires à décerner aux sous-officiers et hommes de troupe proposés pour cette distinction, après la campagne de 1870 et qui ne l'ont pas encore reçue.

## JACK DEMPSEY CONTRE HARRY WILLE

New-York, 4 février. — Le boxeur Jack Dempsey a consenti à se rencontrer avec le boxeur noir Harry Wille.

## CE N'ETAIT PAS UN VOL

Nice, 4 février. — A la suite de l'enquête ouverte sur le vol original de tuyaux en fonte commis dimanche dernier, la police a établi que l'affaire se réduisait à des pêcheurs qui, gênés par un rocher ou ils prenaient régulièrement leurs filets, avaient voulu s'en débarrasser.

Ces pêcheurs ont restitué la fonte et la plainte de l'administration de la marine sera retirée.

## Des pilliers de boîtes aux lettres

Bordeaux, 4 février. — On vient d'arrêter une jolie bande de filous à la suite d'une enquête menée par la sûreté et la brigade mobile. Voici les faits.

Un individu revêtu d'un uniforme de facteur et muni d'une clef du modèle dont se servent les employés des postes, ouvrait les boîtes aux lettres quelques instants avant la levée réglementaire et s'emparait de la majeure partie des lettres, laissant une minime correspondance destinée à ne pas éveiller les soupçons.

La boîte aux lettres de la gare du Midi, dans laquelle la compagnie déposait les avis d'armement des colis, fut particulièrement mise au pillage.

Munis de ces avis, l'individu et ses complices se présentèrent à la gare et se faisaient livrer les colis.

Pour pincer les voleurs, la police invita la compagnie du Midi à expédier des faux avis d'arrivée. Une souricière fut établie et lorsque les hommes vinrent réclamer les colis, ils furent arrêtés ainsi qu'une femme et deux autres complices.

## LE BEAU RAID PARIS-DAKAR

### Les deux courageux aviateurs qui ont parcouru 3.500 kilom. poursuivraient leur randonnée

Paris, 4 février. — Le sous-secrétaire d'Etat de l'aéronautique a reçu communication du télégramme suivant adressé par M. Cardon, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, au ministère des colonies.

Dakar, 4 février, 16 h. 45. Villa Casneros avisé par radio que les aviateurs Arrachard et Lemaitre ont atterri.

Capitale de la colonie belge du Rio El Oro, Villa Casneros possède un poste de T. S. F. Par ailleurs, d'après les renseignements non officiels, l'avion aurait atterri à 15 h. 40, à 750 kilomètres de Dakar, ce qui situerait le lieu d'atterrissage entre Villa Casneros et Port-Etienne. Un ravitaillement éventuel en essence avait été prévu à Port-Etienne.

Il y a tout lieu de penser que les aviateurs pourront continuer leur superbe randonnée sur Dakar. Leur vol sans escale dépassée actuellement 3.500 kilomètres.

## M. Herriot avait oublié de s'entendre avec le pape

Rome, 4 février. — La Tribune dit savoir que le Saint-Siège refusera son agrément à la nomination par le gouvernement français d'un représentant pour l'Alsace-Lorraine auprès du Vatican, parce qu'il s'agit d'une décision unilatérale entraînant une modification des rapports entre la France et le Vatican.

Le nonce ne sera pas rappelé. La nonciature restera vacante, Mgr Geretti rentrant à Rome pour y être nommé cardinal.

## POUR PROVOCATION DE MILITAIRES A LA DESOBEISSANCE

Paris, 4 février. — Nous avons dit que MM. Cahen et Villain-Breton, députés de la Seine, ont été poursuivis par le procureur général de la Seine pour avoir provoqué des militaires à la désobéissance, dans un but de propagande anarchiste, ayant interjeté appel de leur jugement à l'indignité de leur procédure.

Les débats sur le fond de l'affaire ont été renvoyés à une audience ultérieure.

M. l'Avocat général Laffon avait conclu en sens contraire, estimant que les délits dits de propagande anarchiste visés par la loi de 1894 étaient des délits de droit commun ne pouvant pas être assimilés à des délits de presse.

Les conclusions du ministère public, au sujet de la publication des articles parus dans le « Conspect », en raison desquels MM. Cahen, Villain-Breton et Perri avaient été condamnés, ne se trouvant pas couvertes par l'amnistie.

Les débats sur le fond de l'affaire ont été renvoyés à une audience ultérieure.

## LE TRAVAIL DE NUIT DANS LES BOULANGERIES

Paris, 4 février. — Pour infraction à la loi réglementant le travail de nuit dans les boulangeries, le tribunal de simple police a condamné par défaut Mme veuve Cullmann, boulangère, rue de la Chaussée-d'Antin, à 19 amendes de 15 fr. chacune et 2.000 francs de dommages-intérêts envers le syndicat des ouvriers boulangers.

## Le jeune couple se livrait à de fructueuses opérations

Milleneuville-Lot, 4 février. — A la suite d'importants vols commis hier dans de nombreux magasins de la ville et après s'être présentés à la gendarmerie, un jeune homme de 25 ans, nommé Jean-Marie Sentis, âgé de 25 ans, demeurant à Milleneuville, a été arrêté sur le Pont-Neuf, avec 800 francs de bijoux, comme étant des articles volés dans ces vols.

Une quantité de bijoux dérobés, notamment deux colliers en or, une montre bracelet en or, un bracelet en or, ont été retrouvés dans une valise appartenant au jeune couple.

L'ami du voleur, issu d'une honorable famille, qui ne parait pas pour de toutes ses fautes familiales, a été laissé en liberté provisoire.

## ON ARRÊTE UN INCENDIAIRE

Rehbel, 4 février. — Au cours de la nuit dernière, un incendie a mis le feu à une grange appartenant à M. Tellier, cultivateur, maire de Roizy, ainsi qu'à deux meules d'avoine. Les dégâts s'élevaient à 200.000 francs.

## Victimes du devoir

Strasbourg, 4 février. — Au cours d'une tournée dans les environs de Bouxwillers, les gendarmes Allemands et Ghaosier, rencontrèrent trois individus conduisant une voiture. Ils visitèrent le véhicule au fond duquel était dissimulé une bombe d'eau-de-vie. Aussitôt les contrebandiers sortirent leurs revolvers et firent feu. Le gendarme Allemand fut grièvement blessé au bas-ventre et au poignet. Il a été transporté à l'hôpital.

Moins atteint, son camarade put se traîner jusqu'au prochain village où il donna l'alarme.

Le préfet a rendu visite au gendarme Allemand dont l'état est désespéré. Il a pu toutefois lui annoncer qu'il le proposait pour une médaille d'honneur.

Dans la journée, l'un des malfaiteurs a pu être appréhendé. L'arrestation de ses complices serait imminente.

## UNE DECOUVERTE MACABRE

Marseille, 4 février. — Ce matin, un cantonnier, Jean Daumas, de la compagnie P.-L.-M., habitant La Ciotat, a découvert sous le tunnel de Cassis de la ligne Marseille-Toulon, un paquet renfermant les cadavres de deux nouveaux-étrangers et enveloppés dans deux chemises. L'une d'homme, l'autre de femme, tous deux sans marques maculées de sang.

Le cadavre de l'homme se trouvait au kilomètre 293 et celui de la femme au kilomètre 294.

M. Daumas a avisé le chef de gare de Cassis qui téléphoniquement, informa la gendarmerie locale.

## AVANT LES ASSISES

### Le dernier interrogatoire de la comtesse de Kerninon

Elle reste inculpée de tentative de meurtre

Lannion, 4 février. — La comtesse de Kerninon a subi, aujourd'hui, le dernier interrogatoire avant sa comparution devant la cour d'assises des Côtes-du-Nord, dont la session s'ouvrira probablement le 27 avril.

Cet interrogatoire qui a commencé à 9 heures a duré toute la matinée. Repris l'après-midi, il ne s'est terminé qu'à 17 h. 30. L'inculpée a maintenu ses déclarations antérieures, protestant une fois de plus de son innocence et de son amour pour le comte, qui, a-t-elle répété, s'est blessé lui-même avec son revolver.

Elle a longuement discuté les témoignages qui l'accusent.

Les interrogatoires revus sur son carnet ne signifiant rien, ajouta-t-elle. Je ne suis allée sur le coup de la colère, mais je n'en pensais pas un mot. Quant aux témoins, ils ne disent pas la vérité. Je suis innocente du crime dont on m'accuse.

Le magistrat l'interrompit : — Mais alors, dit-il, explique-moi la scène qui s'est déroulée dans votre chambre, le 21 août, car les constatations des experts et des membres du parquet démontrent l'impossibilité d'un accident.

La comtesse de Kerninon répond simplement : — Je ne me rappelle rien. Je ne puis rien dire.

Le juge a clôturé son interrogatoire en déclarant à Mme de Kerninon que malgré ses dénégations, elle restait inculpée de tentative de meurtre.

Le dossier de cette affaire sera prochainement transmis au parquet général de Rennes.

## ENTRE APACHES

Lorient, 4 février. — La nuit dernière, alors que David Boubonnau, 23 ans, sortait d'un café, rue Marie Dorval, où il venait de se quereller avec ses camarades, l'un de ceux-ci, apache redoutable, nommé Gueguen, 27 ans, lui porta un coup de couteau en plein cœur. La victime succomba pendant son transport à l'hôpital.

Le meurtrier a été arrêté.

## ON ARRÊTE A NICE DES CAMBRIOLEURS INTERNATIONAUX

Nice, 4 février. — La police a arrêté trois cambrioleurs internationaux, qui avaient tenté de dévaliser une importante charcuterie du centre de la ville : deux furent surpris par les agents au moment où, dérangés dans leur opération, ils s'enfuyaient avec une perforeuse perfectionnée, placée dans une serviette en cuir. Ce sont des sujets polonais : Charles Hummer, âgé de 30 ans, et Charles Wallin, 26 ans.

Leur complice, Missislav Slavata, âgé de 27 ans, se disant architecte, fut arrêté au commissariat même, où il était venu régler un différend avec sa logeuse, mais il réussit, une fois identifié, à s'échapper.

## LES OBSEQUES DU BOXEUR JIM DRISCOLL

Cardiff, 4 février. — L'enterrement du boxeur Jim Driscoll a eu lieu hier. Les honneurs militaires lui ont été rendus. Des milliers de personnes se pressaient sur le passage du cortège qui avait plus d'un mille de long.

Les portes du cimetière durent être fermées pour éviter des désordres.

## Le feu dans un puits de pétrole à Bakou

Moscou, 4 février. — Un formidable incendie a éclaté dans un puits de pétrole, à Bakou. Les flammes atteignent 50 mètres de hauteur. Jusqu'à présent, 27 ouvriers ont été asphyxiés.

On signale de nombreux blessés.

## L'ŒIL DE WASHINGTON

Washington, 4 février. — Or, assure-t-on, le président Coolidge va envoyer en Europe un de ses amis, qui remplira à peu près le rôle du colonel, sous la présidence de M. Wilson.

## NOS MINISTRES EN FACE D'UNE GRAVE QUESTION

Paris, 4 février. — Sous la présidence de M. Herriot, président du Conseil, a eu lieu au ministère des affaires étrangères, une conférence à laquelle assistaient MM. Renoult, garde des sceaux, ministre de la justice, Chantemps, ministre de l'intérieur, Clément, ministre des finances, Queuille, ministre de l'agriculture, David, Cassez, Chapsal, Comier, Durand, sénateurs, Borot, Bernier, William, Bertrand, Compière-Morel, André Hesse, députés.

L'objet de cette conférence était l'examen de la question du blé et du pain.

## LA MARINE TURQUE

Constantinople, 4 février. — Le gouvernement turc a décidé que la marine turque irait faire ses écoles à feu dans la mer de Marmara.

C'est la première fois depuis onze ans que les navires turcs s'exerceront dans cette mer.

## PLUSIEURS CENTAINES DE VICTIMES

Angora, 4 février. — Un violent cyclone aurait fait dans la région d'Erzeroum plusieurs centaines de victimes.

## POUR ETRE ETUDIANT IL FAUT SAVOIR NAGER

New-York, 4 février. — Les neuf grands collèges de jeunes filles ont décidé qu'aucun étudiant ne pourrait recevoir de diplôme si elle ne sait pas nager pendant au moins 50 mètres.

## LES VOLEURS D'AUTOS

Paris, 4 février. — Maurice Ruler, 28 ans, demeurant rue Blanche, a été arrêté pour vol de deux automobiles appartenant à MM. Schwob, rue de Provence, et Lys, 26, rue Rochechouart. Cet individu a été trouvé porteur d'une fausse carte grise.

## Une fillette meurt des suites de mauvais traitements que lui infligeaient ses parents

Ceux-ci sont arrêtés

Versailles, 4 février. — L'autopsie de la jeune Simonne Lardoux, qui succomba à Herblay, à la suite de mauvais traitements que lui infligeaient ses parents, a permis d'établir que l'enfant était morte d'une hémorragie cérébrale, provoquée par des coups portés à la tête.

De plus, des traces de coups de poings, de pied, de lanière de cuir, ont été relevés sur le corps de la malheureuse fillette.

Les époux Lardoux ont été écroués à la prison de Versailles. Le mari a déclaré qu'il corrigait son enfant parce qu'elle n'était pas propre. Quant à la femme, il semble qu'elle laissait sa fillette sans nourrir.

Les inculpés revus sur son carnet ne signifiant rien, ajouta-t-elle. Je ne suis allée sur le coup de la colère, mais je n'en pensais pas un mot. Quant aux témoins, ils ne disent pas la vérité. Je suis innocente du crime dont on m'accuse.

Le magistrat l'interrompit : — Mais alors, dit-il, explique-moi la scène qui s'est déroulée dans votre chambre, le 21 août, car les constatations des experts et des membres du parquet démontrent l'impossibilité d'un accident.

La comtesse de Kerninon répond simplement : — Je ne me rappelle rien. Je ne puis rien dire.

Le juge a clôturé son interrogatoire en déclarant à Mme de Kerninon que malgré ses dénégations, elle restait inculpée de tentative de meurtre.

Le dossier de cette affaire sera prochainement transmis au parquet général de Rennes.

## LA MORT DE LA CENTENAIRE

Saint-Etienne, 4 février. — Mme veuve Roméas, demeurant à Ocharra, commune d'Isieux, est décédée le 2 février, le jour même où elle atteignait sa 105<sup>e</sup> année.

Née le 2 février 1830, la défunte laisse trois enfants vivants, âgés de 70, 72 et 70 ans, ainsi que trente petits-enfants ou arrière-petits enfants.

## LA SUPPRESSION DE L'AMBASSADE AU VATICAN

La Liberté (Camille Aymard) : — M. Herriot vient de renouveler l'espèce disparue des antiques.

Il est absolument exact que j'ai prononcé ces paroles et j'ai bien l'intention de les répéter dans toutes les conférences que je me propose de faire.

Il y a quelque temps, je me trouvais à déjeuner avec plusieurs parlementaires, dont M. le Procureur de Lanay, ancien député, M. de Kerlyllis, commandant un escadron sur le front français et un ex de l'aviation allemande, chef d'une escadre ennemie qui se trouvait précisément dans le secteur de M. de Kerlyllis.

Au cours de la conversation, l'aviateur allemand déclara qu'à la fin de la guerre, l'Allemagne possédait les gaz asphyxiants d'un effet foudroyant. Son escadron avait reçu l'ordre de les essayer sur le premier bombardement du secteur français. Mais, en raison de la situation militaire, la victoire des alliés ne faisant pas de doute, le G. O. allemand avait préféré retourner l'emploi de ces gaz, seul, un avion qui n'avait pu être prévenu à temps alla bombarder les lignes françaises. Les résultats sur une superficie de trois kilomètres carrés environ furent terribles.

Le Journal (Maurice de Walleff) : — On signale à notre préfecture de police que tel étranger, entré en France avec des papiers réguliers, l'Allemagne et la Russie ont des fabriques de faux passeports en pleine prospérité — est un agitateur ou un espion, microbe de guerre civile ou de guerre étrangère ? Pour l'expulser ou le surveiller, il faut d'abord le retrouver à Paris. Mais, pensez-vous, plus qu'un tel individu, qui se fera venir d'abord à la préfecture sa carte d'identité et, s'il change de domicile, tend à aller à son nouveau commissariat déclarer sa nouvelle adresse.

Qui sait si ce sera bien gardé ! Alors ? Alors, il est inévitable, il est accompli tranquillement sa mission de mort. Notre seule chance sera de le pincer dans une rase de police. Mais s'il n'a pas de vices et voit les rassemblements, les fêtes, les bals, les fêtes de Moscou et de Berlin, camouflé en Suisse inoffensif, un honnête Tchécoslovaque, ou simplement en brave Alsacien n'a qu'à se commander un cent de cartes de visite sous un faux nom pour nager dans le bouillon de culture parisien comme un poisson dans l'eau.

Le Pain du Cartel : — Tous ces facteurs de hausse nous conduisent à penser que nous serions contraints d'acheter les 5 millions de quintaux qui nous manquent, à des prix tels que le pain atteindrait 2 francs le kilo, si nous n'en retrouvions immédiatement la consommation.

L'Assassinat de Philippe Daudet : — C'est une véritable insanité, en effet, de la part de Chantemps et de René Renoult, que de ne pas prendre immédiatement, vis-à-vis de socialistes qui n'ont ni plus ni moins de principes, les mesures qui sont devenues de plus en plus urgentes, au milieu des bruits et des cris de colère de millions de Français. Encore une fois, quel intérêt ont-ils à écarter la suite de Milerand, de Polignac, de feu Monmouey, à la veille du jour où Milière, de Paris, et Daurigny vont être publiquement et à jamais désonorés par leurs ignobles efforts en faveur des assassins de mon enfant ? La semaine ne sera peut-être pas écoulée avant qu'on ait vu tomber le cadavre de M. Daudet.

Le Rappel (Du Mesnil) : — Si je devais être contrain par la suppression de l'ambassade au Vatican, j'aurais au moins la consolation de penser, quelle ne changera pas grand-chose à notre situation romaine.

Mémoires de nos députés représentés à Rome par un ambassadeur, nous en étions absents, tant la personnalité de nos envoyés était fautive et défectueuse.

Nous aurons longtemps été représentés, par un grand, puis par des aveugles, en fin de compte par un muet.

M. Jonnard a emprunté la dernière galère pontificale pour accoster l'Académie française des Ponts et Chaussées, s'il y a quelque chose de la clarinette, mais je crois bien que la mule du pape — dont Alphonse Daudet nous a conté la délicieuse histoire — avait au Vatican un crédit bien supérieur à celui de nos députés.

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, même dans une ambassade.

On la France a un ambassadeur au Vatican, qui représente toute la France ou elle n'en a pas. Mais, quel est le rôle de cet ambassadeur ? C'est de représenter la France et de défendre ses intérêts.

Quoi ? L'Alsace-Lorraine est-elle hors la France ? L'Alsace-Lorraine demeure-t-elle terre d'empire, non incorporée à la République une et indivisible ?

Sauf à avoir un ambassadeur spécial — des députés dans un autre pays — auprès de la seule puissance étrangère où la France n'est pas représentée ?

N'est-ce point favoriser certaine politique romaine qui repose sur une conception, quelque peu étrange, de la République ?

Peut-on pousser l'Alsace dans la voie de l'autonomie, de la séparation ?

Lamentables conceptions d'incohérence où le ridicule le dispute au tragique.

LA « DERNIERE HEURE » QUI VIENT L'Echo de Paris (Villemus) : — L'Allemagne ne se contente d'ailleurs pas de piller nos aéronaves et d'organiser des raids aériens ; depuis six mois, on peut constater qu'une activité fiévreuse a été déployée pour former de nouveaux pilotes, il suffit de se promener de ville en ville pour s'apercevoir que des écoles de pilotes se sont ouvertes à Berlin, Stettin, Magdebourg, Hanovre, Leipzig, Munster, Nuremberg, etc.

Les anciens pilotes de la guerre font également l'objet d'attentions particulières. Les fonctionnaires du ministère des transports, ont pris de nouveaux brevets. Dans la presse allemande, il est d'ailleurs facile de lire des informations de l'avis de l'Allemagne. Le journal Weiser Zeitung écrivait le 12 mai 1924 : « Dans la matinée, la firme Dietrich-Götsche a mis ses avions à la disposition des anciens aviateurs de la guerre demeurant à Brême et des environs... »

Le Molin (extrait d'un interview de M. Taillinger) : — Une notation bien compréhensible s'est emparée du public à l'annonce que lors d'une conférence à Saint-Gaudens (Lot), dont le

## M. Maginot est remplacé à la Commission de l'armée par M. Ossola

Paris, 4 février. — Les commissions de la Chambre ont consacré le début de l'après-midi, à élire leurs bureaux. On ne prévoyait pas de changements notables, sauf à la commission de l'armée, où M. Maginot, président sortant, se voyait opposer M. Ossola, candidat unique des partis de gauche.

Voici les résultats : A la commission de l'armée, M. Ossola a été élu président, par 23 voix contre 19 à M. Maginot.

A la commission des affaires étrangères, M. Franklin-Bouillon a été réélu président. M. Boret remplace M. Hennessy, à la vice-présidence.

On a été également réélus : A la présidence, dans leurs comités : M. Maginot, à la commission des colonies et protecteurs.

M. Voilin, à la commission d'assurances et de prévoyance sociale.

M. Levasseur, à la commission du commerce. M. Vincent Auriol, à la commission des finances.

A la commission de l'armée, MM. Rognon et Guillaumon, Girod, Tranchant ; Accambray et Saget ont été réélus vice-présidents.

MM. Picot et Brocard, anciens vice-présidents, ont été battus par MM. Rognon et Guillaumon. La commission des douanes a réélu M. Haude.

La commission de la marine a réélu M. Leball.

La commission des régions libérées a élu président, M. Philippoteau, Vice-Présidents, MM. Accambray, Antoine, Evrard, Gontoux, Gomet, Escoffier.

Elle a chargé à l'unanimité A. Udry, de participer aux travaux de la commission des finances pendant l'examen des chapitres du budget ou des cahiers de crédits qui ressortissent de la compétence de la commission des régions libérées.

La commission de législation civile et criminelle a élu président M. André Hesse, MM. Buisson, Dumaine, Ury, Cautru, ont été élus vice-présidents.

La commission des finances de la Chambre a désigné M. Philippoteau comme rapporteur du budget de la marine marchande, du budget de la caisse des invalides de la marine et du budget des champs de fer de Lorient, en remplacement de M. Guffroy qui ne fut plus partie de la commission.

La commission des comptes définitifs a réélu président, M. Auray, ainsi que tout le bureau sortant.

La commission des travaux publics a réélu président M. Bedouce.

ALLIER

MOULINS

On arrête une aventurière

Elle s'appropriait les chèques qu'elle touchait au nom de sa patronne

Moulins, 4 février (de notre correspondant particulier). — La police a mis mardi soir en état d'arrestation Eugénie Noël, épouse Faub, divorcée, née le 11 octobre 1864 à Paris, habitant rue Denis-Papin, à Yzeure.

Cette femme, qui menait grande et joyeuse vie, se montrant dans tous ses actes d'une excessive générosité, était entrée en juillet 1924 au service d'une honorable famille. Elle prit de suite un tel ascendant sur la personne dont elle était la gouvernante qu'elle administrait en maîtresse la fortune de celle-ci, touchant même en banque les fonds qui étaient envoyés par la famille. D'un des prodigalités signalées plus haut.

L'exposition artistique bourbonnaise

Voici une nouvelle liste des lots offerts par la Société M. Romagnon, avoué sur bois, 1, rue de la Petite Chapellerie, Mlle Pommard, 2, rue des Petites Bâilles; Mlle Tissier, plus gravés; Vieilles maisons de Souvigny; L'Entrée de Païry; M. G. Déral, aquarelle; Vieille pose de Guérande; L'Église du Bourg-de-Bats (aquarelle); Mlle Mévius, M. Dier, de la collection de la somme de 100 francs pour l'achat d'un lot; M. Dief, peinture; Châtigniers en fleurs; Mme de Montlivaux; aquarelle; M. F. Guibouret, dessin à la plume; Jacquemart; les Cahiers du Centre; deux estampes de Bonal; La Place des Sabots à Montluçon; une sélection de numéros des Cahiers; Mme Dorbec Charvol, miniature; Fleurs et bibelots; M. Verdeau, peinture; Étude; M. J. Cessieux, peinture; Dans la montagne bouronnaise; M. Louis Guibouret, tableaux et gravés; Mlle Mévius, M. Bagnolet, fleurs-couillages; branches de pommier, de chevreuille et d'anémone; M. Camille Grégoire, aquarelle; Rue des Prêtres à Hérisson; Verrière de Souvigny; deux vases verre taillé; M. L. Duchet; une douzaine de menus.

Le comité tient à remercier publiquement tous les artistes et généreux donateurs qui contribuent ainsi au succès de l'exposition par l'abandon d'œuvres et de lots de valeur en faveur de la montagne.

Il rappelle aux exposants, qui ont bien voulu annoncer également l'envoi d'œuvres destinées à la tombola, que le catalogue étant actuellement en composition, il serait désireux de connaître dans le plus bref délai, la nature et le sujet exact des œuvres offertes.

En considération du nombre et de la valeur de ces lots, ainsi que des avantages concédés aux actionnaires pour les entrées à l'exposition et aux auditions organisées pendant la « Semaine bouronnaise », le nombre des souscripteurs a considérablement augmenté ces jours derniers. Nous en publierons très prochainement une nouvelle liste.

VERTES DE M. DE LA PALISSE. — M. Gagnon de l'argent, c'est bien. Le conserver, c'est mieux. Le faire fructifier, c'est tout.

Il faut lire l'Échelle de Bénéfices, méthode nouvelle, pour éviter de perdre à la Bourse et réaliser au contraire des bénéfices réguliers. Cette méthode ne convient qu'aux gens de bien et praticiens qui ne demandent qu'aux opérations de Bourse que ce qu'elles peuvent donner : 40 à 50 % du capital ou le capital doublé en 2 ans.

Envoi gratuit de cette méthode sur simple demande adressée à Honoré M. Mourier, 2, rue de la Bourse, Paris (cinq francs par répit).

LE COURS DES FARINES

Le président de la Chambre syndicale de la meunerie vient de saisir M. le préfet d'une demande de relèvement de la cote officielle actuelle de la farine bouillabie, fixée à 166 fr. le quintal, rendu au ponton. Il fait remarquer que cette cote avait été basée sur le prix de 130 fr. le quintal pour le blé gare départ, alors que depuis une huitaine, une hausse sensible s'est encore produite sur les cours des blés; de ce fait, le prix de 166 fr. pour la farine doit être révisé et mis en rapport avec celui des blés.

LE BUREAU D'ETUDES DES ENGRAIS AU CONCOURS DE MOULINS

Pendant toute la durée du concours agricole de Moulins, le cabinet d'exposition des soins de potasse stationnaire sur le cours de Russie. Les agriculteurs sont invités à profiter de cette occasion pour visiter le camion-exposition où un ingénieur agricole du bureau d'études des engrais, M. Clermont-Ferrand, leur donnera tous renseignements sur l'emploi des engrais et sur spécialement sur l'emploi des engrais potassiques.

FEDERATION DES LOCATAIRES DE L'ALLIER

La section de Moulins de la Fédération des locataires a renouvelé son bureau comme suit: Président, M. Reveret; secrétaire, M. Thévenin; secrétaire-adjoint, M. Sancelme. Commission de contrôle: MM. Collin, Du-toux, Valet.

LA REFECTION DES ROUTES

Etat des cylindres prévus pour cette semaine. Routes nationales. — N° 7, entre 46 k et 47 k. Commune de Varennes-sur-Allier. Chemins de grande communication. — N° 8, entre 0 k et 1 k, commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

CONFERENCE D'ACTION FRANÇAISE

Une conférence d'Action Française aura lieu le 10 février, à la salle du Pont-Guyot, à 8 heures 30, par M. le docteur Fourny.

Ligue maritime et coloniale.

Les membres de la section qui désirent profiter de la réduction qui leur est consentie pour la conférence du 9 février, sont invités à retirer leur bon personnel de réduction chez le trésorier, M. Buvet, rue Gambetta, les vendredis et samedis 6 et 7 février (pièce de présenter les cartes de la L. M. C. F.).

Transfèrement.

Les gendarmes de Moulins ont transféré hier à Riom, où il fait appel, Epinard, récemment condamné à 6 mois de prison pour vol, par le tribunal de Moulins.

La situation dans les campagnes

Nous recevons la lettre suivante avec plaisir d'insérer:

Moulins-Brelant, 3 février. Monsieur le Rédacteur en chef, Depuis le discours prononcé à Tulle par M. Queille, ministre de l'Agriculture, une vive émotion s'est emparée des travailleurs des champs, c'est après les avoir écoutés que je me résouds à vous adresser une protestation que je vous prie de bien vouloir insérer.

Le gouvernement est entièrement responsable de la pénurie de blé; à l'Agriculture qui a tant besoin de bras, le gouvernement enlève ses travailleurs pour les diriger sur l'Administration ou les usines; l'Administration qui comprend 200.000 fonctionnaires après 1870, en compte aujourd'hui près de 2 millions, rien ne justifie cette augmentation si ce n'est le désir du gouvernement de posséder un plus grand nombre d'agents électoraux; évidemment les élections l'intéressent plus que les besoins de l'Agriculture.

Il est encore pour une raison d'admirable qu'il fait le lit de la décadence, et il y a des milliers ou 8 heures de travail sont suffisantes, il y en a d'autres ou 10 à 12 heures ne paraissent pas exagérées, surtout quand en regard, on voit les cultivateurs se lever et se coucher au soleil.

Ainsi dans un moment où il faudrait produire, une loi intervient pour commander le repos, un repos égal à tous les travailleurs et à tous les dépendants.

Les producteurs sont assez grands pour discuter entre eux de la durée de leur travail, ils n'ont que faire des conseils et des ordres de l'Etat, incompétent, maladroit dans tout ce qui ne concerne pas les intérêts politiques dont il a la charge.

Dans ce pays, de liberté et d'égalité, celui qui ne veut rien faire est protégé par la loi, tant que cela durera, la vie sera chère et il arrivera un moment où le cultivateur ne sèmera plus que pour lui et les siens, et où M. Queille, tout ministre qu'il est, devra semer du blé pour les autres.

En attendant, les cultivateurs rient de ses discours et l'invitent à venir prendre le manège dans la plaine de Contigny.

Louis PERRIN meunier au Moulin Brelant Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier).

CONFERENCE SUR LES ENGRAIS

Aux lieux et dates indiquées ci-après, un ingénieur agricole du bureau d'études sur les engrais fera des conférences agricoles suivies de questions et réponses, ayant pour sujet: « Les engrais et les sels de potasse ».

Dion, 4 février, à 17 h., salle de la mairie. Jaliguy, 5, à 17 h., salle de la mairie. Cindré, 6, à 17 h., école des garçons. Cusset, 7, à 14 h., théâtre municipal. Gannal, 8, à 14 h. 30, salle du cinéma. Chantonnay, 9, à 17 h., salle au bistrot. Saint-Pourçain-sur-Sioule, 10, à 20 h., salle du théâtre.

Varennes 11, à 17 h., café de Paris. Souvigny, 15, à 14 h., salle des anciennes écoles. Le Montet, 17, à 14 h. 30, salle de la mairie. Montluçon, 18, à 14 h., salle de l'Union. Domérat, 19, à 16 h., salle des fêtes. Hurlet, 20, à 16 h., salle de la mairie. Montluçon, 21, à 14 h., café Riche. Villon-en-Sully, 22 à 14 h. 30, hôtel Godignon.

Cosne-d'Allier, 23, à 17 h. 30, salle des fêtes. Les agriculteurs et viticulteurs sont priés d'y assister ainsi que toutes les personnes qui s'intéressent aux questions agricoles.

Entrée absolument libre et gratuite.

MEDAILLES D'HONNEUR

La médaille d'honneur en argent est accordée, après trente ans de services dans la même maison, aux personnes dont les noms suivent: M. MM. Claude Renaud, rentier, au Courrier de l'Allier, et Traviçhon, comptable dans la maison Léon Galland, à Moulins.

Mme veuve Bessonnet, née Simonin, employée dans la maison Aucclair, à Bourbon-l'Archambault.

M. Berard, plombier à la maison de la Chomette, Villiers et Cie, à Bellevue-sur-Allier.

M. Pejoux, maçon dans la maison Sellier, à Billy.

M. Brun, employé à l'hôtel des Ambassadeurs de Vichy, à Cusset.

M. Coury, crier dans la maison Chesneau, à Désertines.

Mlle Mollet, caissière dans la maison Irsch; MM. Beaune et Girard, ployeurs de toiles, Jacquemart, Claude Renaud, rentier, au Courrier de l'Allier, et Traviçhon, couvertures de chemins de fer, à Saint-Germain-des-Fossés.

M. Compagnat, ferblantier dans la maison Sauturel, à Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Mme Charnaud-Bouard, née Bertrand, employée dans la maison Plagat, à Jannes; Mlle Boule, conductrice de machines dans la maison Emile Brunet; MM. Aubisier, magasinier, et Bardot, charroin dans la maison Pétilat; M. Bouille, employé au Moulin du Puy-de-Dôme, à Vichy.

SAINT-POINT

Battus aux sangliers. — M. le préfet vient de donner des battues aux sangliers dans les communes de Saint-Point, Espinasse-Vozelle et Vendat.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT

Naissances. — Marguerite Tillier; André Berthoméche; Simone Daphy; Marguerite Virlogeux. Publications de mariages. — André Charveron, cultivateur à Saint-Menoux, et Marie Desurrier; Gabriel Deschamps, cultivateur, et Bertine Virlogeux, à Saint-Plaisin; Paul Raymond, cultivateur à Franchesse, et Marie-Louise Roussel, à Clermont-Ferrand; Louis Duplessis, à Eugène-Tailardin, et Marie-Louise Darson; André Charveron, et Emma Desurrier.

Décès. — Jean Drogny, 14 mois; Antoine Bernard, 80 ans; Pétronille Dumollet, 65 ans; Jean Gougnon, 76 ans; Jean Megnin, 83 ans.

LURCY-LEVY

Naissances. — Yvonne Mathiadin, à la Platrière; Marcelle Lorin, à la Forêt; Jean Dubois-Guillemain, rue de la Helie; Pierre Mandor, à l'Ecluse-Neuf; Christian Boutry-Lallier, rue Edouard-Vaillant; Alice Cancre, aux Trois-Fourneaux.

Décès. — Jeanne Tisserand, épouse Décosse, 65 ans, rue Jean-Jaures; Mathis Bissonnier, 20 ans, à Clairvaux (Aube); Henri Aucclair, de même lieu; Pierre Bon, 77 ans, à la Buffière; Pierre Décosse, 62 ans, route de Saincoins; Marie Leberrier, 61 ans, épouse de Adolphe Grosgey; Camille Chaumas, 17 ans, route de Saincoins. Publications de mariages. — Jean Bond, cultivateur, et Marie Françoise, cultivateurs; Louis Martiniel, plâtrier à Couleuvre, et Yvonne Roudet, modiste.

VARENNES-SUR-ALLIER

Contraventions. Pour défaut de feu rouge à l'arrière de son auto, Henri Boutchou, marchand forain, à Moulins, s'est vu dresser procès-verbal; un chauffeur de M. Labaye, entrepreneur de travaux publics à Magny, a été également l'objet d'une contravention pour absence de feu rouge à l'arrière de son camion; de même que Paul Mercier, de Boucé, dont le véhicule était dépourvu de plaque de contrôle; pour ivresse publique, un vieillard de 74 ans, Jean Guignon, sans domicile fixe, s'est vu dresser contravention.

Etat civil: Publications de mariages. — Jean Quinard, cultivateur aux Bonnets, et Marie Ravet, au même lieu; Joannès Venet, employé de commerce à Saint-Germain-des-Fossés, et Blanche Deschamps, à Varennes. Mariages. — Joseph Fourcade et Marie Dubouché, Jean Quinard et Marie Ravet; Léopold Dumont et Marcelle Faure.

Naissances. — Denise Meltrouin, rue Louis Blanc; Edith Clanchard, rue du Quatre-Septembre; Anne Gauthier, rue du Quatre-Septembre; Louis Sausse, faubourg de France; Marie-Cécile Nézet, rue Antoine-Fayard; Jeanne Moulin, 6, Cravière; Jean Aubliert, à la Ronde.

Décès. — Gilberte Simonet, veuve Bossaron, 71 ans; Anne Larroche, veuve Barbe, 90 ans; Marie Bonnet, veuve Barthelemy, 81 ans; Marie Lassalle, 3 mois; Henri Didier, 91 ans; Pierre Lalut, 51 ans; Marie Pélot, veuve Auduber, 79 ans.

MONTLUÇON

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Montluçon, 4 février (par téléphone de notre correspondant particulier).

Silvain Rosenbaum, 33 ans, voyageur de commerce, 5, rue Froment à Paris, est poursuivi pour diverses escroqueries au préjudice de MM. Roux, laitier à Commeny et Bonnet, hôtelier, 4 ans de prison.

Joseph Rocherault, 24 ans, maçon à Marmignolles, déjà six fois condamné, a soustrait du linge pour une valeur de 780 fr. au préjudice de Mme Marie Dufour, 47 ans, ménagère à Désertines.

Sa femme Angéline Mathion, 22 ans, est poursuivie pour recel d'objets volés. Rocherault est condamné à deux ans de prison et la femme Rocherault à un mois de prison avec sursis.

Joseph Guillien, 50 ans, manoeuvre à Montluçon, a consommé sans les payer divers boissons et des aliments à l'hôtel de l'Allier. Un mois de prison.

Marie Lamy, 22 ans, sans profession ni domicile fixe, a été arrêtée le 27 janvier en état de vagabondage à Montluçon. Elle était absolument sans ressources. 8 jours de prison.

Pierre Desforges, 33 ans, cultivateur à Isle-et-Burbaix, est inculpé d'avoir chassé dans une partie de la forêt de Tronçais, dont la chasse est louée à M. Morel, propriétaire à Sancergues. Il est condamné à 50 francs d'amende et 25 francs de dommages-intérêts.

Julien Manuel, 34 ans, employé de commerce à Paris, se voit condamné à 100 francs d'amende pour délit de chasse.

Accident d'auto. — L'auto de M. Charles Paignon, rentier, a capoté un peu avant d'arriver à Gouzon. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Correspondance. — M. Paul Constans a reçu du ministère de la guerre, une lettre au sujet d'une demande d'indemnité pour un militaire ministre sous les drapeaux par suite d'un accident survenu en service commandé.

Accidents du travail. — Roger Raclot, 16 ans, apprenti verrier, plaie au poignet gauche; Pierre Bonneau, 63 ans, manoeuvre aux Fours à chaux Morlet, plaie du pouce droit; Xavier Laville, 52 ans, charretier à l'entreprise Blinet, plaie au pouce gauche.

Trouvaillie. — M. Coste, 38, rue de Rimard, a trouvé une montre de dame.

Etat civil: Naissances. — Pierre Paillé, place de la Fraternelle; André Beyrie, rue des Droits de l'Homme. Décès. — Hippolyte Genest, 62 ans, 139, route de Moulins.

Election de la municipalité. — M. Brunet, adjoint, vient d'être élu maire de Belenavens, par 13 voix sur 14 votants.

M. Antonin Sauturel a été élu adjoint par 11 voix.

Le temps. — Hier, temps nuageux, froid. Le thermomètre indiquait à 7 heures, 1° à midi, 4° 8; maxima, 6°; minima, 0°; baromètre, 777 m/m.

économique à l'emploi le savon Cadum reste ferme jusqu'à la dernière parcelle alors que les savons ordinaires fondent rapidement

Prix 2 Frs

YONNE

AUXERRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Marcel Pison et sa femme, de Leugny, sont condamnés à 25 francs et à 16 francs d'amende pour coups.

Hug Laurent, qui a commis diverses escroqueries, fera deux mois de prison. — Gustave Donon, de Méré, 16 fr. d'amende pour coups.

Etat civil: Naissances. — Ginette Beauvais; Marie-Thérèse Naissans. Décès. — Ignace Greder, 73 ans.

SERGINES

UNE OCTOGENAIRE SE BRULE MORTELEMENT. Mme veuve Prudent Devint, 81 ans, a mis le feu à ses vêtements en tombant avec sa chaudière et s'est gravement brûlée. Elle a succombé après d'horribles souffrances.

TONNERRE

LIGUE DES CATHOLIQUES. A la suite d'une réunion présidée par Mgr l'archevêque et à laquelle 60 hommes assistaient, un ordre du jour d'adhésion à la Ligue du général de Castelnau a été voté et une section cantonale constituée.

Désespéré, un ouvrier se donne la mort. — Un ouvrier connu sous le nom de Père Jean, âgé d'une soixantaine d'années, qui travaillait à la gare de Saint-Florentin-Vergeris, s'est tiré une balle de revolver dans la tête. Il a été transporté à l'hôpital d'Auxerre.

N'ayant une lettre qu'il a l'aisée, il disait que n'ayant plus les forces nécessaires pour travailler, il préférait disparaître.

LES PRETS AGRICOLES AUX PENSIONNES MILITAIRES ET VICTIMES CIVILES DE LA GUERRE

Les pensionnés militaires et victimes civiles de la guerre qui se consacrent à l'agriculture peuvent s'adresser aux garanties suffisantes, obtenir des caisses de crédit agricole mutualistes divers prêts prévus par la loi du 5 août 1920; prêts à long terme pour l'acquisition d'une petite propriété rurale; prêts à moyen terme destinés à leur permettre de faire face aux dépenses afférentes à l'aménagement de leur exploitation agricole telles que l'achat du matériel ou du cheptel nécessaires à la culture ou à l'élevage, améliorations foncières, extension ou réparations de bâtiments à usage agricole; prêts à court terme pour les besoins courants de l'exploitation agricole de semences, d'engrais, etc. Ces différents prêts sont accordés par les caisses de crédit agricole mutualistes qui prennent toutes les garanties qu'elles jugent nécessaires pour obtenir le remboursement et qui doivent notamment s'assurer que les opérations que se propose d'effectuer l'emprunteur ont bien le caractère agricole prévu par la loi.

LIQUEUR CORDON ROUGE

NEVERS

La première session des assises s'ouvrira le lundi 16 courant

La première session des assises de la Nièvre s'ouvrira à Nevers le 16 février prochain, sous la présidence de M. Lantier, conseiller à la Cour de Bourges, assisté de MM. Villennot, président du tribunal civil, et du Penhoat, juge suppléant.

Voici la liste des jurés: Jurés titulaires: Louis-Adolphe Perreau, marchand de vins à Donzy.

Paul-Jean Gerbier, négociant à Pongues-Eaux. Roud-Joseph-Auguste Soulier, agriculteur à Beaulieu.

Jean Jouannin, marchand de bois à Decize. Henri Pellé, cultivateur à Talon. Louis Regnaud, cultivateur à Magny-Cours.

Nicolas Chaudron, propriétaire à La Charité. Pierre-Philippe Billot, menuisier à Decize. Victor Millers, retraité à Nevers.

Jean Labarre, propriétaire à Trois-Vesvres. Pierre Montaron, marchand de bois à Saint-Révérien.

Ferdinand Lamoureux, rentier à Varennes-les-Nevers. Jean-Marie Ledezy, fermier à Fléty.

Jean Perraudin, régisseur à Saint-Hilaire-Morvan. Louis-Frédéric Saget, mûtiériste à Mesves. Félix Leiffert, retraité à Saint-Pierre.

Louis-Georges-Dugène Saget, agent d'assurances à Decize. Alexandre Pigoury, rentier à Prémery. Auguste Massé, cultivateur à Cessy-les-Bois.

Jacques Lamalle, propriétaire à Laroche-Milly. François Suchot, cordonnier à Anlezy. Henri-Louis Lyonnet, fermier à la Collan-celle.

Jules Girard, propriétaire à Saint-Léger-des-Vignes. Louis-Henri Perry, propriétaire à Saint-Loup.

Clement-Léon Guenet, propriétaire à Billy-sur-Oisy. Eugène Varennes, négociant à Decize. Pierre-Auguste Lesort, maçon à Sully-la-Tour.

Emile Durand, rentier à Fourchambault. Jacques Poirier, agriculteur à Chailly. Louis Pieuchot, propriétaire à Garchizy. Maxime Normand, rentier à Bity.

Antoine Meunier, propriétaire à Germigny. François-Alexandre Rameau, entrepreneur. Joseph Rollet, cultivateur à Onlay. Joseph-Alexandre Dusseret, charcutier à Arleuf.

Jurés supplémentaires

Georges-Victor Dufour, tailleur de pierres à Nevers. Paul Guérin, tailleur de pierres à Nevers. Jean-Joseph Chevrier, couvreur à Nevers. Pierre-Louis Lemoine, employé de banque à Nevers.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'U. V. F.

On nous communique la note suivante: De nombreuses attaques étant menées contre le Comité départemental de l'Union vélocipédique de France, nous avisons les sportifs névriens, qu'aucun dissentiment n'a existé au sein de ce Comité, depuis 3 ans qu'il est formé.

Nos relations avec les sociétés de la région ont toujours été des plus cordiales. Et dans cet ordre d'idées, nous faisons remarquer, pour éviter tout erreur, que l'U. V. F. ne doit pas être considérée comme une société; c'est la Fédération qui régit le sport cycliste en France; de ce fait, elle n'a pas à se préoccuper de sympathie ou d'antipathie, elle prend toutes ses décisions suivant un règlement de sports toujours établi, ce qui est une assurance d'impartialité.

D'ailleurs, les décisions du Comité départemental ne sont pas sans appel et les mécontents sont entièrement libres de faire parvenir leurs doléances au Comité central de l'U. V. F.

Le secrétaire du Comité départemental de l'U. V. F. SAUVANET.

SERVICE DE VOIRIE

Rechargements à exécuter sur les routes nationales de la Nièvre, pendant la semaine du 9 au 14 février: Route nationale n° 7, 38 k. et 39 k. à Mesves. Même route, 72 k. 9 et 73 k. 3, à Chailly. Route nationale n° 78, 2 k. et 2 k. 5, à Nevers. Même route, 34 k. 2, 44 k. 3, à Nevers.

Syndicat d'initiative de Nevers. — Le Comité du syndicat se réunira le vendredi 6 février, à 20 heures 30, chez le président.

Ordre du jour: prochaine conférence; assemblée générale annuelle. Trouvaillie. Réclamer à: Mlle Barthélémy, à Garchy, une chemise de taille moyenne; Mlle Charry, au Musée Blandin, un fourreau; M. René Lhopied, 10, rue Paul-Bert, une montre; Mlle Yvonne Ramet, 12, rue de Nevers, un collier contenant des chaussures et divers petits objets.

Etat civil: Naissances. — André René, rue Saint-Genest, 2; Jacqueline Bordet, rue Sainte-Valère, 68. Décès. — Louis Martin, 62 ans, employé des pompes funèbres, épouse de Edouard Madrelle, rue Jean-Jaures, 14; Jeanne Bresson, 12 ans, rue Saint-Jean, 4; François Marti, 63 ans, journaliste, épouse de Philomène Breaud, rue de Paris, 1; Jean Lemoine, 59 ans, journaliste, rue de Paris, 1; Claude Tissier, 88 ans, journaliste, veuf de Marie Aubry, rue de l'Asile, 9 bis.

Publications de mariage. — Lucien Lantier, cordonnier, rue des Palais, 10, et Clémence Jean-geot, à Cergy-la-Tour; Edouard Lamoureux, marchand de chiffons, rue Sainte-Valère, 68, et Antoinette Hadreau, employée de bureau, rue de Parigny, 11.

AVIS. Les personnes ayant des objets à retirer chez M. Lesueur, bijoutier, 28, rue Saint-Etienne, sont priées de se présenter jusqu'à samedi, de 2 à 4 heures.

LES GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTES AUX Dames de France

informent leur clientèle que leur grande mise en vente annuelle de Parfumerie, fleurs, ganterie et dentelles

AURA LIEU A PARTIR DU 14 FEVRIER, ET QU'IL EST DE SON INTERET D'ATTENDRE CETTE DATE POUR FAIRE LEURS ACHATS.

NIÈVRE

Ce que dit à notre envoyé spécial M. Taupin, chargé de l'entreprise de démolition de la ligne américaine

Voici M. Taupin qui surveille le départ de 5 wagons remplis de pieux. C'est à M. Taupin qu'a été confiée l'entreprise de démolition. Quelles sont les conditions qui lui ont été faites par la Compagnie P.-L.-M. ? Je lui pose la question et il me répond:

« J'enlève tout ce qui est bois et ce bois devient ma propriété. Le P.-L.-M. ne me donne rien et je ne lui dois rien, à l'exception des transports pour mes ferrailles pour lesquelles j'ai obtenu un tarif réduit. Au fait une bonne opération ? Je ne le saurai que lorsque les travaux de démolition seront terminés, c'est-à-dire vers la fin de mars. Ils auront duré sept mois.

« Dix mille hommes ont construit cette ligne et quarante seulement la démolissent. C'est à mes frais, également, que je comble la tranchée là où des petits ponts franchissaient la ligne. Il s'agit d'amasser 6.000 mètres cubes de terre.

« Les bois que j'enlève, pieux et traverses sont d'une qualité bien inégale; les Américains, en effet, ont construit leur ligne « à la galopée », utilisant l'importe quel bois...

« L'espace de huit années, la majeure partie des pieux et des traverses ont pourri; les pieux ont été disloqués par la violence des crues — celle d'il y a deux années, en particulier — et l'eau les a rongés à fleur de sol, leur enlevant presque toute leur capacité de résistance. Quant aux traverses, elles n'avaient point été injectées — goudronnées, si vous préférez — c'est ce qui explique leur délabrement si prompt.

« Bien entendu, je ne puis point enlever les traverses qui ne représentent absolument plus aucune valeur marchande.

« Les traverses métalliques qui avaient plus de solidité au pont, au-dessus du fleuve, sont fragmentées sur place, au chalumeau, puis prennent la direction des fonderies d'Imphy. Elles sont la propriété d'un industriel de Lyon. Que pensez-vous de la destruction de la ligne ?

« Je n'ai point qualité pour répondre, mais il y a une chose certaine: si la voie américaine avait été conservée, tout le travail de démolition qui nous sommes en train de faire était indispensable. Il était nécessaire de construire des ponts soit métalliques, soit en ciment armé et il fallait des traverses neuves.

« Remarque que l'emplacement reste et, si plus tard, une nouvelle ligne est construite il n'y aura point de grosses dépenses ni à élever une digue, car tranchées et aigues américaines vont subsister.

« L'expiration de nos travaux, l'emplacement fait retour aux propriétaires qui avaient seulement loués des terrains pour la ligne. Mais ils se gardent bien de modifier





Etude de M<sup>e</sup> FERROT, notaire à Moulins-Engilbert (Nièvre).

# Le bon domaine de Corcelles

**A VENDRE A L'AMIABLE, EN BLOC OU EN DETAIL**

sis commune de Montaron (Nièvre)

Comprenant : 30 hectares  
Prés et pâtures : 45 hectares  
Terres : 75 hectares

Huit hectares peuvent être mis en pâtures au printemps, et sont prêts à être ensemencés en avoine.

Emblavures : blé : 20 hectares ; avoine : 10 hectares ; orge : 1 hectare.

Jouissance immédiate ou au 11 mai 1925, par la prise de possession réelle.

Epingles, 5 % en sus du prix

Pour visiter s'adresser sur les lieux, et pour traiter à M. Louis GROS, ancien notaire à Nevers, 10 boulevard Victor-Hugo, téléphone 210. 21.357.

Etude de M<sup>e</sup> NICOLAS, notaire à Ferrières-sur-Sichon (Allier)

**A VENDRE A L'AMIABLE**

En bloc, par lots ou au détail

# Domaine des Grands-Fradins

sis commune de FERRIERES-SUR-SICHON (Allier) comprenant BATIMENTS D'HABITATION ET D'EXPLOITATION

Cour, jardin, terres, prés et bois d'une contenance de 93 hectares environ

**GRANDES FACILITES DE PAIEMENTS**

Il sera perçu en sus du prix 5 % à titre d'épingles

Pour tous renseignements et traiter s'adresser à : MM. PINGUSSON et BRÉGERE, experts au Mayet-de-Montagne ou à MM. BUISSON et GAUTHIER, 62, avenue de la Gare, Vichy (Téléph. 2-05) qui se rendront sur place à toutes demandes des amateurs. 20.579

Etude de M<sup>e</sup> BAYLE, notaire à Nevers,

**A VENDRE A L'AMIABLE**

En bloc, par lots ou au détail

# Domaine de Mauvitu

Entourant la gare de Salncalze (Nièvre)

**BATIMENTS IMPORTANTS — BONNES PRAIRIES**

Contenance : 100 hectares environ

**GRANDES FACILITES DE PAIEMENTS**

Il sera perçu en sus du prix 5 % à titre d'épingles

Les propositions d'échange seront examinées

Pour tous renseignements et traiter s'adresser à : M. Emile CHASSAGNON à Azy-le-Vif (Nièvre) (Téléph. 3) ou à MM. BUISSON et GAUTHIER, 62, avenue de la Gare, Vichy (Téléph. 2-05) qui se rendront sur place à toutes demandes des amateurs et seront tous les samedis au Grand-Café de Nevers. 20.576

Etude de M<sup>e</sup> LAFORGE, notaire à Cergy-la-Tour (Nièvre)

**A VENDRE A L'AMIABLE**

En bloc ou au détail

# Domaine des Grèves

sis commune de CRONAT-SUR-LOIRE (Saône-et-Loire) d'une contenance de 45 hectares environ.

Jouissance : 11 novembre 1925

**GRANDES FACILITES DE PAIEMENTS**

Il sera perçu en sus du prix 5 % à titre d'épingles

Pour tous renseignements et traiter s'adresser à : MM. BUISSON et GAUTHIER, 62, avenue de la Gare, Vichy (Téléph. 2-05) qui se rendront sur place à toutes demandes des amateurs. 20.578

Etude de M<sup>e</sup> GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers

**A VENDRE A L'AMIABLE**

En bloc ou au détail

# Domaine des Rondes

sis commune de CHEVENON-AUGENAY (Nièvre) à 7 km. de Nevers d'une contenance de 128 hectares environ, dont la plus grande partie en EXCELLENTES PRAIRIES.

**GRANDES FACILITES DE PAIEMENTS**

Il sera perçu en sus du prix 5 % à titre d'épingles

Pour tous renseignements et traiter s'adresser à : M. Emile CHASSAGNON à Azy-le-Vif (Nièvre) (Téléph. 3) ou à MM. BUISSON et GAUTHIER, 62, avenue de la Gare, Vichy (Téléph. 2-05) qui se rendront sur place à toutes demandes des amateurs et seront tous les samedis au Grand-Café de Nevers. 20.517

# Cabinet de M. ALEXÉLINE

Ancien principal clerc de notaire

« AGENCE CENTRALE », 14, rue Hoche, NEVERS (24<sup>e</sup> année)

**A CEDER :**

BON FONDS DE CHAUSSURES, ville agréable et très fréquentée, une heure 1/2 de Paris, beau magasin, très bien situé, articles de marque, il faut disposer de 50.000 fr. env. Pour traiter.

CAFÉ-LIMONADIER, à Dijon, 2 salles, loyer très avantageux par sous-location, bail à volonté, Prix demandé : 75.000 francs, 1/2 comptant.

TISSUS NOUVEAUTES-CONFECTIONS, bon canton, Nièvre, grand magasin, loyer 2 pièces, Prix du matériel : 15.000 fr., marchandises : 50 à 60.000 fr., 1/2 comptant.

ENTREPRISE DE PLATRIERIE ET PEINTURE ; MAGASIN DE DROGUERIE au détail, rue principale gros canton ; bail 9 ans, loyer 1.400 fr. Prix : 22.000 fr., marchandises 18 à 20.000 fr., facilités de paiement.

MERCERIE-BONNETERIE, sous-préfecture Allier ; très ancienne maison, à céder avec l'immeuble, bien situé, place principale (magasin et 12 pièces, cour). Prix à débattre.

CAFÉ-RESTAURANT, ville importante, situation très avantageuse ; bail 11 ans 1/2 ; loyer 2.000 fr., convient à un cuisinier. Prix demandé : 8.000 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à M. ALEXÉLINE, 14, rue Hoche, Nevers. 21.163

## Ventes de propriétés

**MAISON**

libre de suite, faisant face d'un côté à la route de Sannoins et de l'autre côté à la ligne du chemin de fer qui dessert le port du canal à 3 pièces, remises à neuf, pouvant contenir chacune un lit, vaste grenier, jardin, remise. Cette maison peut recevoir un 1<sup>er</sup> étage et convenir à un commerce.

S'adresser à M. JAMET, ancien greffier à La Guerche (Cher). 21.040.

**MAISON**, rez-de-chaussée, comprenant 7 pièces avec cave voûtée fraîche et grenier, pouvant se diviser en 2 ou 3 appartements, située à Joux-sur-Aubois, sur grande route, plein pays avec, sur le derrière petit jardin d'agrément et grand jardin potager. Men-clos, bordé au sud par l'Aubois, avec vue sur le canal et nombreux arbres à fruits.

S'adresser à M. Ch. MULON, propriétaire, à la Gravoche, par Joux-sur-Aubois (Cher). 21.316.

## Locations

**MAGASIN avec LOGEMENT**, situé centre Montluçon, bail 3, 6, 9, 15, à usage de tout commerce, à louer de suite avec pas de porte.

Pour visiter, s'adresser à M. FROMENTEAU, 1, Grande-Rue, Montluçon (Allier). 21.273.

**PLUSIEURS LOCATURES** et un PRE d'élevage, entrées en jouissance de suite.

S'adresser à M. BRILLAND, à Gizey, par Billy-Chevannes (Nièvre). 21.200.

## Ventes

**BATTEUSE à graines**

S'adresser à M. BRILLAND, à Gizey, par Billy-Chevannes (Nièvre). 20.801.

**FUSIL à percussion centrale**, état neuf, prix intéressant. Es-sai.

S'adresser Hôtel DABRE-TEAU, Ferrière, par Anzely (Nièvre). 21.232.

**JUMENT** noire bonne de trait, âge neuf ans, taille 1 m. 62 cent.

S'adresser à M. PERRUCHOT, à Crécy-sur-Canne, par Anzely (Nièvre). 21.113.

**MACHINE à ECRIRE** « Smith-Brook », bonne occasion, prix à débattre.

Bureau du journal. 21.306.

**VOITURE AUTOMOBILE**, conduite intérieure, légère, très bon état, 15.000 fr.

Garage « NANDROT, et Cie, Nevers ». 21.314.

**VOITURE « BAYARD-CLEMENT »**, bon état de marche, carrosserie moderne, entièrement neuve.

Bureau du journal. 21.261.

## Personnel

**GOURTIERS**, avec références. S'adresser à la Française Capitalisation, 61, avenue de la gare, Vichy. 20.894.

**DESSINATEURS** capables. S'adresser Usine de la Motte à Nevers. 21.935.

**JEUNE HOMME**, 14 à 16 ans présenté par ses parents.

GRAS G. Assurances, 16, rue Gambetta, Nevers. 21.253.

**JEUNE TOURNEUR** et APPRENTI tourneur.

S'adresser Ateliers Electro-Industriel, 3 bis rue de Vézelay, Nevers. 21.235.

**LAMINEURS** et CHAUFFEURS trains, têtes fines pour les Ardennes, logement assuré, bons salaires.

Bureau du journal. 21.199.

**OUVRIER MARECHAL** habilaitaire ou marié, sachant faire la ferrure. Bons gages.

S'adresser à M. PHILIPPOU, marchand à Roissy-en-Brie (S. et M.). 21.228.

**BONNE VENDEUSE**, connaissant ganterie, rubans, dentelles.

Bureau du journal. 21.339.

**VOYAGEUR** ou REPRESENTANT, connaissant la partie, marié, de sérieuses références, pour visiter Nièvre, Allier, Loire, Ain, Yonne, Saône-et-Loire, pour maison de tissus et confections en gros.

Bureau du journal. 21.304.

**EMPLOIS VAGANTS**, toutes professions, France, Colonies, Etranger.

RAPID PRESSE, B. P. 50, Paris (10<sup>e</sup>). 20.224.

**GENS DE MAISON**

**On demande :**

**BONNE A TOUT FAIRE**, de 20 à 22 ans environ et service sur table pour restaurant et café. Bonnes conditions et pourboires. Références.

Bureau du journal. 21.310.

**BONNE**, Bonnes références exigées.

S'adresser Salles Veuban, Nevers. 21.308.

**NOURRISSÉ** de 25 à 40 ans, pour Nevers. Bonnes références exigées.

S'adresser à M. Huot-Moreau, 69, rue du Commerce, Nevers. 21.270.

**Divers**

Maison de commerce dans l'Allier demande GINGE JEUNES ET FORTS MANGEURS MARIÉS, bonne moralité, bons appointements, logement et jardin accordés ; et un bon et capable OUVRIER TUILIER, susceptible de faire un bon entrepreneur. Ecrire : Agence Bayas, Clermont-Ferrand, n° 2.947, qui transmettra. 21.608.

**OCCASION A SAISIR**

A VENDRE DE SUITE

Le STOCK de MARCHANDISES, Modes formes tissus divers, dépendant de la liquidation judiciaire de M. GARNIER, modes à Nevers, 27, Conditions très avantageuses. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter à M. BOSQU, agré-syndic, 3, rue de Nièvre, à Nevers. 21.122.

**DAME** seule demande personne comme pensionnaire, nourrie et couchée.

Bureau du journal. 21.300.

**ON DEMANDE** Cheval ou Jument, dociles, même âgés, 1 m. 60 environ, pouvant faire petit service de camionnage.

Paire offertes à M. LEBLANC, vins à Crux-la-Ville (Nièvre). 21.305.



# Les toux déchirantes

C'est un feu qui dévore la poitrine, l'appétit et le sommeil sont perdus, l'air manque, les poumons sifflent, de longues quintes de toux sont indispensables pour décoller les crachats épais et sanguinolents. Pourtant, ce mal est guérissable dès le premier jour par le traitement couplé de Richelet qui a déjà sauvé tant de milliers de bronchiteux, de catarrheux, d'émphysémateux, d'asthmatiques et de faibles bronches. Vous qui toussiez si fort et depuis si longtemps, ne désespérez donc pas car votre salut est dans la célèbre formule :

## Dehors : la Pastille Richelet Chez soi : le Pectoral Richelet

Toutes pharmacies : la Pastille RICHELET, 2 fr. 95 la boîte ; le Pectoral RICHELET, 6 fr. 85 le flac. Envoi de 2 boîtes Pastilles Richelet et un flacon Pectoral Richelet, contre mandat de 12 fr. 85 adressé à L. RICHELET, de Sedan, 146 r. de Bellori, Bayonne (B.-P.).

## Avis à nos clients de publicité

Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrions plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT ONZE HEURES DU MATIN. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir.

**PLUS DE CHEVAUX POUSSIFS**

GUERISON certaine de TOUX REBELLES

**POUDRE DELARRE**

40 ans de succès. — La boîte : 7 fr. 50

Tout pharmacien et 17, rue de Valenciennes, Paris, P. C. Seine 69.265

**VINS DE CHOIX**

Maison de confiance

L'expédition mes vins garantis naturels. Depuis 70 fr. l'hecto gare départ. — Ecrire : J. FRAISSINET, propriétaire, LEDIGNAN (Gard). 20.738.

**Entreprise Générale d'Electricité et de Mécanique**

Toutes applications Industrielles de l'Electricité

**Ancienne Maison G. SIGARD**

**M. DECLIDE, Successeur**

Ingénieur-Electricien

10, rue du Clou, NEVERS

Eclairage d'auto, groupes électrogènes, Atelier pour bobinages garantis

Vente câbles et installations

A toute machine électrique

Appareils médicaux — Rayons X

Téléphone 2-44.

Petit et gros appareillage en stock

Généralistes et moteurs aux conditions des producteurs

ETUDES ET DEVIS SUR DEMANDE

**Doeks de Nevers**

**VEUILLEZ CONSULTER NOS PRIX-COURANTS**

A & B

du 17 JANVIER 1925

Demandez dans nos Succursales et Dépôts nos CAFES extra supérieurs. Ces nouveaux mélanges se recommandent par leur finesse et leur parfum.

Visitez notre Magasin de Primes

Rue de Rémygny, NEVERS

Vous y trouverez un assortiment complet en Articles de ménage, d'ameublement, de toilette, lingerie vaselle, poterie, vases à fleurs, verrerie, quincaillerie, etc.

Vente à des prix défiant toute concurrence

**Doeks de Nevers**

**CHEVALIER**

HORTICULTEUR. — NEVERS

**SES PLANTES**

BELLES ET VARIEES

**SES ARBRES**

SAINS ET VIGOUREUX

**SES FLEURS**

FRAICHES ET CHOISIES

Demandez son Catalogue

— Téléphone : 4.22 —

**Doeks de Nevers**

**CHEVALIER**

HORTICULTEUR. — NEVERS

**SES PLANTES**

BELLES ET VARIEES

**SES ARBRES**

SAINS ET VIGOUREUX

**SES FLEURS**

FRAICHES ET CHOISIES

Demandez son Catalogue

— Téléphone : 4.22 —

**Doeks de Nevers**

**CHEVALIER**

HORTICULTEUR. — NEVERS

**SES PLANTES**

BELLES ET VARIEES

**SES ARBRES**

SAINS ET VIGOUREUX

**SES FLEURS**

FRAICHES ET CHOISIES

Demandez son Catalogue

— Téléphone : 4.22 —

**Doeks de Nevers**

**CHEVALIER**

HORTICULTEUR. — NEVERS

**SES PLANTES**

BELLES ET VARIEES

**SES ARBRES**

SAINS ET VIGOUREUX

**SES FLEURS**

FRAICHES ET CHOISIES

Demandez son Catalogue

— Téléphone : 4.22 —

**Doeks de Nevers**

**CHEVALIER**

HORTICULTEUR. — NEVERS

**SES PLANTES**

BELLES ET VARIEES

**SES ARBRES**

SAINS ET VIGOUREUX

**SES FLEURS**

FRAICHES ET CHOISIES

Demandez son Catalogue

— Téléphone : 4.22 —

**Doeks de Nevers**

**CHEVALIER**

HORTICULTEUR. — NEVERS

**SES PLANTES**

BELLES ET VARIEES

**SES ARBRES**

SAINS ET VIGOUREUX

**SES FLEURS**

FRAICHES ET CHOISIES

Demandez son Catalogue

— Téléphone : 4.22 —

**Doeks de Nevers**

**CHEVALIER**

HORTICULTEUR. — NEVERS

**SES PLANTES**

BELLES ET VARIEES

**SES ARBRES**

SAINS ET VIGOUREUX

**SES FLEURS**

FRAICHES ET CHOISIES

Demandez son Catalogue

— Téléphone : 4.22 —

**Doeks de Nevers**

**CHEVALIER**

HORTICULTEUR. — NEVERS

**SES PLANTES**

BELLES ET VARIEES

**SES ARBRES**

SAINS ET VIGOUREUX

**SES FLEURS**

FRAICHES ET CHOISIES

Demandez son Catalogue

— Téléphone : 4.22 —

**Doeks de Nevers**

**CHEVALIER**

HORTICULTEUR. — NEVERS

**SES PLANTES**

BELLES ET VARIEES

**SES ARBRES**

SAINS ET VIGOUREUX

**SES FLEURS**

FRAICHES ET CHOISIES

Demandez son Catalogue

— Téléphone : 4.22 —

**La Célèbre NEW-HOME**

Machine à coudre Américaine VIBRANTE CENTRALE

Exigez-la de votre fournisseur

Agents généraux pour la France.

Etablissements A. ROGALLE

123, Rue de Reully, PARIS (XII<sup>e</sup>).

**CHAPEAUX G. ARMAND**

18, Avenue de la Gare, NEVERS

**Grande Exposition**

DES DERNIERES CREATIONS DE LA SAISON

RAYON SPECIAL SANS PRECEDENT ..... 39.50

**AUX DEUX CLOCHERS**

**SES CHAUSSONS FOURRÉS**

Chauds et inusables

A exiger partout

Gros : Gabriel CHAYEUX, la Charité (NEVERS) 761.32

**LE RECHAPAGE DES PNEUS A VEUU I AUTOMOBILISTES !!**

Un rechapageoutage FIT = Un Pneu Neuf

Pierre BINON

Proximité FIT

Faubourg Saint-Privé, DECIZE (Nièvre)

**L'INSTITUT MEDICAL**

36, Rue Saint-Etienne, NEVERS

Ouvert de 9 à 11 h. 1/2 de 14 à 19 heures.

Traitement par Mme Harry BLANC

Lauréat de l'Institut Médical de PARIS

Spécialité pour les soins du visage

La Nuque, la Poitrine, les Seins

Traitement de l'Acné, Couperose, Points noirs et autres défauts cutanés

« PRODUITS SPECIAUX »

CUIR CHEVELU. — Chute des Cheveux, Pellicules — Anémie — Névralgie

PEDICURE. — Ongles incarnés, Cors, Durillons, Sciatique

Soulagement immédiat

Guérison certaine après traitement

**Construction et Réparations de FOURS** de tous Systèmes pour Boulangerie-Pâtisserie

FOURNITURES GENERALES

**J.-B. RONDET**

Constructeur-Spécialiste

3, rue Claude-Duret et 113, rue des Garceaux

MOULINS (Allier)

R.C. Moulins 3251 Téléphone 4-43

**Vieux Tonneaux**

200 litres, ayant contenu de l'encre d'imprimerie, 10 fr. pièce.

S'adresser bureau du journal.



**DENTOL** (eau, pâte, poudre, savon) est un dentifrice à la fois souverainement antiseptique et doué du parfum le plus agréable. Créé d'après les travaux de Pasteur, il rafraîchit les gencives. En peu de jours, il donne aux dents une blancheur éclatante, il purifie l'haleine et est particulièrement recommandé aux fumeurs, il laisse dans la bouche une sensation de fraîcheur délicieuse et persistante. Le DENTOL se trouve dans toutes les bonnes maisons vendant de la parfumerie et dans les pharmacies.

**TUBERCULEUX**

J'indique gratuitement l'remède qui m'a guéri de cette terrible maladie. Très sérieux.

SOIRON, 40, Rue Albert I<sup>er</sup>, MARSEILLE

**Je suis acheteur au comptant Grosse Propriété de Rapport**

avec ou sans château, fermes, forêt, eau. Offres directes à M. de la BESNARDIERE, Tours, (I. et L.)

PUBLICATIONS : « PARIS-CENTRE », NEVERS

Le Secrétaire-Gérant : G. COLLINET.

**On devient Propriétaire !**

en s'adressant à LA

**Prévoyance de l'Ouest**

Société Mutuelle d'Epargne et de Construction

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

qui vous facilitera, par des crédits de 10 ou 15 ans, l'acquisition ou la construction de la maison que vous désirez.

Renseignements et Documents gratuits :

S'adresser à la DIRECTION REGIONALE, 11, Av. Georges-Clemenceau, NEVERS

**REPRESENTANTS AGRICOLES ET ANCIENS CULTIVATEURS**

Peuvent assurer des revenus élevés comme Agents généraux d'importance

Cie An. Française d'Assurances contre la mortalité du bétail et des chevaux, ayant combinaisons nouvelles, Ecr. Cie ALMELO, 53, Faub. Montmartre, PARIS.

**DELAHAYE**

10-12-15-18 CV

La vieille Marque Française. Universellement réputée

Démonstration GRAND Garage de la Nièvre

6, rue Félix-Faure, NEVERS

**EQUARRISSAGE DE MOULINS-ENGILBERT**

ANCIENNE MAISON ERNEST JOUBERT

**MARCEL CHOLÉ**

Successeur

Téléphone : 12

Enlèvement rapide de tous les animaux morts ou hors d'usage. Achat de chevaux de boucherie et de bêtes accidentées, aux plus hauts cours.

**DROGUERIE-COULEURS-VERNIS**

Graines potagères, Engrais pour jardins, Huiles et Graines, Produits vétérinaires

ANCIENNE MAISON CHARMEITE ET FOUPEY

**F. FIÉVÉ, Successeur**

Transférée : 7, Rue Claude-Tillier, NEVERS

100 mètres plus bas dans l'avenue, près la gare Ouvert le dimanche matin — Tél. 609

**Tout ce qui concerne l'Ameublement**

Grand Choix de Meubles Fantaisie

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'AMEUBLEMENT**

27 bis, rue Saint-Etienne et rue des Chapelains

NEVERS

Meilleur marché que partout ailleurs

Fabrique de Meubles et Lingerie à Vichy

Mêmes Maisons à Vichy, Clermont-Ferrand et Gusset